

La priorité aux
affaires internationales de l'A.G.E.U.M.:

La gratuité scolaire dès septembre!

ou: La grève — Le refus de payer les frais de scolarité

SITUATION GENERALE

Malgré dix ans de définition des solutions aux problèmes financiers des étudiants, de présentation de mémoires aux gouvernements comme moyens de justifier nos revendications, d'étude économique pour démocratiser la solution, après tout cela, le gouvernement s'apprête à donner une réponse négative à la gratuité scolaire.

Après six ans de promesses du gouvernement libéral, après trois ans de négociations du comité consultatif étudiant, non seulement le parti au pouvoir ne semble plus penser à la gratuité scolaire, mais il est de forte rumeur qu'il veuille imposer un système de prêt généralisé des plus rétrogrades; parce qu'il endettera les étudiants les plus défavorisés; des plus capitalistes parce qu'il est au service des inté-

rêts bancaires; et des plus favorables à l'exploitation de l'ouvrier par les futurs professionnels; parce que le gradué le plus endetté devra payer son dû le plus rapidement possible après sa graduation, donc ses tarifs professionnels seront plus élevés, et c'est encore l'ouvrier qui paiera. Ainsi le gouvernement poserait un geste de recul, nous devons tout faire pour éviter cette catastrophe. Cette situation est inacceptable, l'AGEUM devra maintenant arrêter de théoriser sur le problème et devra passer à l'action rapidement.

SITUATION GENERALE ET L'OPINION DE LA POPULATION

La majorité des corps intermédiaires sérieux et reconnus se sont prononcés en faveur de l'établissement d'un système global de gratuité scolaire. Tous les partis politiques québécois se sont mis d'accord sur cette formule de financement

de l'éducation. La majorité du milieu étudiant y est favorable, au moins à long terme.

Le long terme, pour nous il est terminé, ça fait dix ans, qu'on définit et redéfinit la gratuité scolaire. D'autre part, un sondage sur l'opinion qui fut effectué en 1959 démontre que 73 p.c. de la population est en faveur de la gratuité scolaire universitaire.

C'est donc dire que la majorité des Québécois appuierait un projet de loi en ce sens.

Cette décision, si le gouvernement la prenait, serait donc démocratique. Que veut-il de plus? Qu'attend-t-il pour agir?

Si un gouvernement doit être représentatif des idées répondant aux besoins de la population qui l'a élu, devant l'accord de la majorité de ses électeurs en face de ce projet, de quel droit imposerait-il un système autre que celui qui est exigé?



Le long terme est terminé depuis dix ans.

(Suite en page 6)

Nations-Unies Modèles à l'Université

Montréal, du 9 au 12 février 1966

Buts du projet

Du 9 au 12 février 1966 les Nations-Unies Modèles à l'Université tiendront leur huitième session à Montréal. Seront délégués des étudiants venus d'universités américaines et canadiennes.

Deux buts principaux nous sous-tendent l'organisation des Nations-Unies Modèles à l'Université: d'une part, familiariser l'étudiant et le public, qui aura bien voulu assister aux réunions, avec le fonctionnement de l'O.N.U. et de ses divers organismes; d'autre part, permettre à l'étudiant de discuter de problèmes internationaux afin d'en mieux comprendre l'essence.

Organisation interne du projet

Le projet a été mis sur collaboration d'étudiants pied cette année grâce à la collaboration d'étudiants de:

l'Université de Montréal, McGill University, Sir George Williams University, Loyola College, auxquels l'Association des Nations - Unies (section Montréal) accorde son entier appui.

La coordination et la bonne marche du projet est assurée par un comité exécutif, formé d'un président, M. Claude Leman (U. de M.) et d'un vice-président, Nestor Brisco (Sir G. Williams), de même que de deux délégués de chacune des universités et collèges précités.

L'Organisation du projet a été confiée à un certain nombre de comités dont les principaux sont les suivants:

- Comité des résolutions,
- Comité des délégations,
- Comité de réception,
- Comité des finances,
- Comité de sollicitations,
- Comité des avisiers diplomatiques,
- Comité de publicité,
- Comité d'administration.

Président honoraire et patrons d'honneur:

Président honoraire: l'Honorable Lester B. Pearson, Premier Ministre du Canada

Patrons d'honneur: l'Honorable John Diefenbaker, Chef de l'opposition

l'Honorable Jean Lesage, Premier Ministre du Québec

Maître Jean Drapeau, Maire de Montréal
Mme Bruno Cormier, Présidente de l'Association de

l'O.N.U., branche Ville-Marie

M. Ross Smyth, Président de l'O.N.U., branche de Montréal

Major Général G. Allard

Quatre organes: Les Nations-Unies Modèles reproduiront intégrale-

— Cours Internationale de Justice:

Cette année les N.U.M.U. ont mis sur pied, de pair avec l'Assemblée Générale, le Conseil de Sécurité et le Conseil Economique et Social, une Cour Internationale de Justice.



Comme les grands...

ment cette année quatre organes:

— L'Assemblée Générale, présidée par Maître Jacques-Yvan Morin, professeur à la faculté de droit à l'université de Montréal. Le Secrétaire Général sera Jacques Restoul, étudiant en droit.

— Le Conseil de Sécurité groupant 15 pays, se prononcera sur la question de Rhodésie.

— Le Conseil Economique et Social, groupant 27 pays, se prononcera sur la désalinisation des terres des pays en voie de développement, et sur le problème des narcotiques.

Le tribunal composé de sept juges, choisis parmi les personnalités canadiennes et américaines des Affaires Internationales, sera présent.

Le problème discuté sera celui des crises d'eau de Chicago. Il s'agira de déterminer si cette utilisation des eaux du Lac Michigan est abusive, et si oui, quels sont les remèdes appropriés à la répartition des préjudices causés.

Les deux parties au litige étant le Canada et les Etats-Unis, leurs intérêts respectifs seront représentés par des étudiants canadiens et américains. ■

(Communiqué)

L'U.G.E.Q., la gauche et les mouvements pacifistes y seront:

Manifestation contre la guerre au Vietnam

Montréal (PEN) — L'Union générale des étudiants du Québec ne néglige pas les questions internationales malgré son intérêt prioritaire pour les questions étudiantes et québécoises. La Centrale étudiante participera le 18 février prochain à une manifestation monstre devant le consulat américain, rue Mc Gregor, à Montréal, contre la guerre au Vietnam.

Plus précisément, la manifestation pacifique vise à désapprouver la politique d'intervention américaine au Vietnam et, en second lieu, à prôner l'auto-détermination



Robert Nelson, président de l'UGEQ

de ce petit peuple du Sud-Est asiatique. M. Daniel Latouche, vice-président aux affaires internationales de l'UGEQ, affirme que cette manifestation revêt au moins autant d'importance que celle qui avait eu lieu en avril 1965, devant le consulat américain, en signe d'appui aux Noirs des Etats-Unis qui luttent pour leur libération.

La manifestation à laquelle participe l'UGEQ est organisée conjointement par l'Union étudiante et divers mouvements pacifistes ou de la gauche québécoise. ■

L'Association des jeunes Scientifiques menacée de disparition

Montréal (PEN) — A la suite d'une décision qualifiée de "technocratique" par le président des Jeunes scientifiques, M. Pierre Legendre, l'Association qu'il dirige se voit menacée de disparaître, faute de moyens financiers. Un haut fonctionnaire du ministère de l'Éducation, M. Joseph Pagé, sous-ministre associé, est le "technocrate" dont parle M. Legendre.

L'A.J.S. a pour but de promouvoir l'intérêt pour les sciences en milieu étudiant et de favoriser l'avancement des jeunes qui sont déjà sensibilisés face aux sciences.

Après 3 ans d'existence, avec de modestes moyens, l'A.J.S. a déjà à son actif des réalisations prometteuses: la publication de bulletins spécialisés et de documents de base et la création de club-sciences.

Toutefois, le problème financier actuel oblige le mouvement à demander l'aide de l'ACFAS (Association canadienne-française pour l'avancement des sciences). Or, l'ACFAS refuse; elle refuse de donner plus que \$500, "le coût de deux poteaux de téléphone pour préparer la prochaine génération de scientifiques au Québec", commente cyniquement M. Legendre. Le travail de 3 années, continue-t-il, se trouve remis en cause et le déblocage qui s'amorçait dans les activités scientifiques extra-scolaires est sérieusement freiné.

M. Fernand Seguin, lors d'une conférence publique durant la Semaine-Sciences, ne disait-il pas que l'une des caractéristiques d'une nation sous-développée est son incapacité scientifique collective. A cet égard, le Québec est sous-développé

mais pis encore, ajoute M. Legendre, il ne semble pas vouloir en sortir.

Il apparaît donc une fois de plus que les dirigeants de Québec soient en retard sur la pensée de ceux qu'ils appellent avec hauteur "les non-instruits", ajoute M. Legendre.

C'est pourquoi, l'Association des jeunes scientifiques fait appel à ceux qui seuls détiennent l'autorité: les payeurs de taxes, puisque le régime où nous vivons est démocratique.

Les dirigeants de l'AJS invitent donc les industries et les citoyens à faire parvenir leurs contributions à l'Association des Jeunes scientifiques, C.P. 6,660, Montréal. Faute de quoi force leur sera de disparaître, et avec eux, certains de ceux qui auraient pu devenir les hommes de science dont le Québec a un urgent besoin.

A l'Expo les étudiants ne sont pas des jeunes!

La compagnie de l'Expo a émis dernièrement un passeport spécial pour les jeunes de 13 à 21 ans. Ce passeport, qui somme toute est une bonne initiative devrait plutôt s'étendre à toute la population étudiante sans distinction d'âge.

C'est ainsi que l'UGEQ, après une brève étude de la situation, réalisa que quelque 54.000 étudiants de l'union ne pourraient bénéficier d'un taux réduit puisque le 28 avril 1967, il dépasseraient 21 ans. C'est ce qui incite l'union générale des étudiants du Québec, en collaboration avec la "Canadian Union of Students" à demander aux dirigeants de l'Expo de réviser leur position et de considérer comme po-

pulation spéciale à ce passeport, l'ensemble des étudiants.

On apprend aujourd'hui, de M. Pierre LeFrançois, vice-président aux affaires publiques de l'UGEQ, que la proposition a été rejetée et que les dirigeants de l'Expo ont maintenu leur décision, en élargissant que de six mois l'âge limite pour le passeport "JEUNESSE".

On ne sait pas encore quelle sera l'attitude de l'UGEQ et de la CUS vis-à-vis le résultat des longues méditations de ces MESSIEURS de l'Expo.

N.B.: On peut communiquer avec l'Expo, en composant ce numéro: EX-P-1967. ■

Jean-Louis POIRIER

NATIONS UNIES MODELES A L'UNIVERSITE TABLES RONDES ET CONFERENCES

Tables Rondes

— Opérations pour le maintien de la paix
Jeudi, le 10 février, Collège Loyola, 9:00-11:30 a.m.

Panellistes:

- Brian Edward Urquhart
- Major William West
- Lieutenant-Colonel J.E.A.J. Lamy
- Commodore de l'Air, W.K. Carr
- Colonel J. Berthiaume

— Faim, Population et Droits humains
Vendredi, le 11 février, Université de Montréal, 2:00-5:00 p.m.

Panellistes:

- Robert Garry
- Carl Lennart Eckerberg
- Shilendra K. Singh
- Honorable Maurice Sauvé
- Carl M. Frison

— M. Neville Kanakarathne, thème: l'influence des nouveaux pays aux Nations-Unies.
Vendredi soir, le 11 février, Université de Montréal, 7:30-10:00

— Lord Canadon, Délégué permanent de la Grande-Bretagne aux Nations-Unies.
Samedi soir, le 12 février, à l'Hôtel Sheraton Montréal.

Une enquête sur le racket des écoles privées

"Apprenez un métier rapidement et gagnez de gros salaires!" Qui n'a lu un de ces jours, dans les journaux, ces pleines pages d'annonces presque indécentes, vantant les mérites de telle ou telle école professionnelle privée? Cours du soir, du jour ou par correspondance... cours toujours, mon lapin, avec ton diplôme sans valeur, pour obtenir un emploi sur le marché du travail...

Ces écoles privées d'enseignement spécialisé gangrènent la métropole et le Québec. On en compte plus de 1,600 dans la seule région de Montréal. Elles promettent mers et monde à des jeunes mal orientés, trompés par une publicité malhonnête, qui ne savent pas que dans 95% de ces écoles, les diplômes ne sont pas reconnus par le ministère de l'Éducation, des jeunes donc qui veulent apprendre un métier rémunérateur, en un court laps de temps, et qui se retrouvent, comme on dit, le bec à l'eau.

C'est ainsi qu'un jeune décide de suivre un cours de dessin commercial, par exemple. Il débourse parfois des frais de scolarité et de pension (s'il vient de l'extérieur) carrément disproportionnés avec ses moyens financiers. Il obtient le diplôme tant convoité et postule un emploi, croyant en connaître assez long en dessin commercial. Il se fait répondre trop souvent qu'il est tout juste bon à essuyer les pinceaux...

Ce témoignage est véridique. Il fait partie d'un volumineux Dossier compilé par la Jeunesse ouvrière catholique (JOC), qui a enquêté depuis quelques années sur le Racket des écoles privées de métier industriels et commerciaux. Nous avons eu accès à ce Dossier, dont le Quartier Latin a reproduit de larges extraits. Les témoignages de désenchantement y abondent. Des centaines, des milliers de jeunes travailleurs avaient accumulé, dans des emplois de gagne-petits, un certain montant d'argent. Ils désiraient se spécialiser dans un métier en suivant des cours "rapides" à une école professionnelle privée. Au bout du compte, on les retrouve sans argent, avec un diplôme de pacotille, souvent chômeurs.

Ces jeunes travailleurs ne se font plus d'illusions: ils sont conscients désormais d'être exploités non seulement sur le marché du travail mais également sur ce nouveau "marché" de l'enseignement privé des métiers, par des commerçants de l'éducation souvent plus capitalistes que les "patrons".

Car l'enseignement, il ne faut plus se le cacher, est en passe de devenir un commerce lucratif et le ministère de l'Éducation ferme pudiquement les yeux sur cette détérioration, malgré tous les mémoires du monde, surtout ceux de la JOC. La vente de cours techniques est florissante, les cours sont ravalés au rang de marchandises et l'étudiant réduit au rôle de consommateur.

Le plus scandaleux dans toute cette affaire, c'est bien que le ministère de l'Éducation laisse ces écoles faire leurs ravages: on ne fixe pas de normes pour les cours et les frais d'admission. Pas de qualifications pour les professeurs. Pas de politique de placement pour les finissants de ces écoles. On ne réglemente pas la publicité.

Il est vrai que le ministère de l'Éducation a déjà plusieurs chats à fouetter, avec la politique d'emplois qu'il doit mettre en œuvre pour les étudiants des écoles techniques et de métiers gouvernementales, après la grève de 27,000 d'entre eux. Mais ça ne nous apparaît pas une raison valable pour laisser une foule de "pirates", à bord du "bateau" des écoles privées, continuer d'écumer sans vergogne, en toute liberté d'exploitation.

La JOC a soumis déjà mémoire sur mémoire aux autorités prétendument compétentes. Et l'UGEQ vient à peine de se préoccuper de ce secteur de l'enseignement, avec la mémorable "affaire" du Studio 5316 Inc. A cette École, c'est le renvoi d'un étudiant désireux de créer une Association générale qui a motivé l'intervention du Syndicat national des étudiants. Mais pourquoi voulait-on créer une AGE au Studio? Tout simplement pour éviter que des professeurs compétents soient renvoyés sans explications et que l'opération se boucle sur le dos des étudiants. Le renvoi d'un professeur qua-

lifié qui a planifié son cours en liaison avec les débouchés sur le marché du travail, risque, comme bien l'on pense, de jeter les étudiants mal préparés sur ce même marché.

L'UGEQ et la JOC doivent faire front commun contre les "vendeurs de cours". Les syndicats ont par ailleurs intérêt à participer à cette bataille, eux qui ne se préoccupent pas assez de la défense des jeunes travailleurs.

Le minimum à exiger du gouvernement est certes l'ouverture d'une enquête complète pour étudier le bien-fondé, la valeur académique, les conditions et les frais d'admission, la publicité des écoles professionnelles indépendantes de la profession ou de l'enseignement spécialisé public.

Plus encore, il nous semble qu'il n'y a pas lieu de maintenir de telles écoles privées, si elles ne peuvent se soumettre à la fixation de normes par le ministère de l'Éducation. En ce cas, il y aura lieu de leur concéder un statut de suppléance, en attendant la création d'écoles officielles gouvernementales en nombre suffisant.

S'il est un secteur de l'enseignement où l'intervention de l'État québécois est indispensable, c'est bien dans ces eaux troubles où naviguent les "commerçants" de l'éducation. ■

Louis FOURNIER

La gratuité scolaire n'est pas l'accessibilité générale

C'est vrai: l'accessibilité générale à l'éducation, c'est long, ça se dit moins bien que "la gratuité scolaire". Mais est-ce bien là la raison pour laquelle cette dernière expression revient si souvent alors que la première demeure la plupart du temps dans l'ombre? Si nous prenons la peine de nous poser cette question, c'est que l'une n'est pas l'équivalente de l'autre.

Première différence, primordiale, puisque c'est d'elle que découleront toutes les suivantes: l'accessibilité de tous à la science est un idéal, un but; la gratuité non. Qu'on nous comprenne bien: la gratuité de l'éducation peut être, et est, de fait, pour nous, un objectif très important, pour la poursuite duquel on doit mobiliser des énergies considérables; mais ceci doit se faire dans un unique souci: assurer à tous qu'ils pourront parvenir à s'instruire jusqu'à la limite de leurs possibilités et dans les matières de leur choix, et ce, pour deux raisons fondamentales: parce que c'est un droit inaliénable de la personne humaine et aussi parce que la personne instruite représente une richesse pour la société où elle travaille.

Le principe que nous venons de poser, si théorique qu'il semble, n'en doit pas moins "être la ligne directrice concrète de toute action dans ce domaine, n'en doit pas moins présider à toutes les démarches intellectuelles ou politiques et tactiques que l'on y entreprend. Ainsi, chaque fois que l'on marche, que l'on crie, que l'on manifeste ou que l'on fait un discours pour la gratuité scolaire, on doit bien se mettre en tête que celle-ci est une mesure partielle, tronquée, un espoir de justice en éducation, une percée, un premier jalon seulement. Car l'accessibilité générale à l'éducation, plus, à toute la culture et à toute l'information, exige, de façon non moins pressante, d'autres mesures: pour ne prendre qu'un domaine où devra se réaliser cet accès universel, celui de l'école, il faudra prolonger la gratuité

de l'enseignement, des manuels et des instruments, la rendre efficace, ne pas la faire mentir dans ses promesses, en lui adjoignant un quelconque genre d'allocations, afin de couvrir les frais de subsistance et de compenser pour le manque-à-gagner que représentera souvent, pour des parents, l'envoi de leurs enfants aux études durant une période assez prolongée.

C'est déjà pas mal compliqué, direz-vous. Pas encore assez; nous pourrions même dire que le plus difficile reste à faire. En effet, l'accessibilité n'est pas qu'une question de piastres et de cents. Ce n'est pas tout d'offrir l'éducation; encore faut-il décider à s'y engager des gens qui en ont été trop longtemps éloignés et qui, par conséquent, en ont perdu le goût et même le sens. Cela exige non seulement de beaux discours et une tournée de ministre — quoique celle-ci puisse constituer une première étape dans la constitution d'une véritable démocratie de participation —, mais encore un patient travail d'animation auprès des gens du peuple, non pas pour leur imposer une idée préfabriquée de l'éducation, mais pour les placer dans des conditions telles qu'ils comprennent et désirent par eux-mêmes recevoir celle-ci.

On le voit, la gratuité scolaire et l'idéal d'accès universel à l'éducation sur lequel elle repose ne sont pas des questions qu'on peut régler entre beaux esprits ou strictement entre experts. Pour le saborder avec franchise, et non pas dans l'optique égoïste d'une gratuité - scolaire - pour - fils - à - papa - aux - désirs - de - vie - facile, il faut se salir les mains, aller voir dans le concret qui sont les individus à qui nous prétendons ouvrir les portes des études supérieures par nos luttes et ne pas craindre d'aborder le problème dans toutes les dimensions des réformes profondes de notre système social qu'il exigera.

Prochain article: L'ACCESSIBILITÉ, OUI, MAIS A QUOI?

Paul BERNARD

pays latino-américains ainsi qu'au Canada français. Ces enquêtes feraient partie de plus vastes projets dont le but serait de mesurer l'insatisfaction des pays en question et de permettre une solution prompte, armée et "made in U.S.A." où et quand le besoin s'en ferait sentir.

Au Québec, l'impérialisme, puisqu'il faut l'appeler par son nom, se présente sous un aspect à la fois omniprésent et invisible. Il imprègne notre culture, domine et s'approprie notre économie, bouleverse notre système social et poursuit l'appareil politique. Mais le loup dans la bergerie se garde bien de montrer les dents. Son action s'exerce à

Le journalisme se meurt: 1

Le Nouveau Journal, une courte ère de concurrence

N.D.L.R. — Le journal LE CARABIN de l'Université Laval entreprenait dernièrement la publication d'une étude sur la situation de la presse au Québec, en une série de trois articles. Nous publions ici une tranche du premier article et nous nous proposons de faire paraître l'étude en entier au cours des prochaines semaines.

Dans une série d'articles, notre collaborateur Pierre Ducharme, étudiant en 4^e année de science politique, se propose d'analyser l'évolution du journalisme québécois depuis 1960, soit depuis le début de la révolution tranquille. Caractérisé d'abord par une croissance illustrée par la fondation du "Nouveau Journal", le journalisme québécois connaît maintenant une période de crise qu'on peut faire remonter à la grève de "La Presse" en juin 64 et dont une manifestation récente s'est traduite par le renvoi de Gérard Pelletier de la direction du même journal.

(Depuis deux ans, un grand trou se creuse dans notre univers politique. On assistera peut-être bientôt à la mort du Quatrième pouvoir: la presse. Pour l'instant, je ne traiterais que de la presse écrite car c'est ce champ que j'ai le mieux connu et les événements "mortels" auxquels je me référerai ont été en plus universellement observables. Il nous faudra aussi entendre le mot "mort" au sens d'engourdissement plutôt qu'au sens de disparition).

Dans un Québec où la profession journalistique a toujours conservé une définition tout à fait vague, des cadres mal définis et une réputation, tantôt surfaite, tantôt dévaluée, il suffit que l'on dispute au journaliste "sa" compétence pour que soudainement

on s'aperçoive qu'il n'est pas bon qu'une profession repose sur les facultés d'invention et de débrouillardise de l'un ou de l'autre de ses membres. Précisément l'on n'a jamais mis en question le rôle du journaliste, sinon lors de très récents colloques. D'où la nécessité de la délimitation d'un statut et de rôles pour le journaliste.

Dans un tel contexte, il est évident que la profession de journaliste ne peut offrir que peu de stabilité; la grande mobilité qui existe à l'intérieur de la profession en est la preuve. Il y aurait d'intéressantes statistiques à compiler sur le nombre moyen de mois passés par un journaliste dans un même journal, sur le nombre moyen de mois passés par un

journaliste dans la profession. Je crois pouvoir affirmer que ce nombre moyen serait des plus faibles. C'est ce que j'appelle "mobilité à l'intérieur de la profession."

Le Nouveau Journal

Mais qu'est-ce que l'observateur sensible a donc pu remarquer depuis quelques années? Il est évident que la victoire libérale du 22 juin 1960 a libéré beaucoup d'avenues aux journalistes. (Le déferlement fut tel à ce moment que d'aucuns aujourd'hui s'imaginent être revenus à la pleine noirceur du duplessisme. Il faut, je pense, nuancer). Le Devoir a pu commencer à respirer. Puis l'arrivée sur la scène du Nouveau Journal promettait aux Québécois les bénéfices de la concurrence. La Presse devait maintenant s'affronter à un concurrent. Cela a valu au journalisme quelques mois de grande vigueur. Cela a valu l'arrivée de Gérard Pelletier à La Presse pour n'en mentionner qu'un parmi les journalistes que l'industrie dut aller chercher.

En juin 1962, le journaliste Pierre de Bellefeuille pouvait écrire dans le Magazine Maclean ce qui suit: "La Presse, au Canada français, a beaucoup évolué depuis quelques années. Pendant longtemps, nous n'avions connu que des journaux mornes, serviles trop dociles de nos institutions et de notre mentalité. Seul Le Devoir tranchait sur le reste. Puis Jean-Louis Gagnon a entre-

pris à La Presse, en 1958, des réformes qui se sont égarées dans les retentissantes querelles au sein de la famille Berthiaume, héritière du fondateur. Le vent de liberté s'est mis à souffler. Gagnon a mis la voile et a lancé le Nouveau Journal. La Presse a relevé le défi. Elle a engagé Gérard Pelletier: nouvelle série de réformes. Des conceptions nouvelles s'affrontent. Une nouvelle légion de reporters met le nez partout. Les éditorialistes tirés de leur torpisme aiguillonnent les pouvoirs publics."

En octobre de l'année précédente, Adèle Lauzon, en page trois du Maclean exprimait sa surprise devant ce phénomène nouveau qu'était la façon dont on s'arrachait les journalistes au Québec. Le Nouveau Journal croula trop tôt. Ce fut le début de la débâcle. La profession était maintenant encombrée puisque de deux grands quotidiens français, il ne devait plus qu'y en avoir un seul. L'aventure du Nouveau Journal n'avait duré que neuf mois et demi, soit du 5 septembre 1961 au 21 juin 1962. Quand on pense que ce journal fournissait du travail à 250 journalistes, l'on s'imaginerait facilement le "reclassement" que les chômeurs eux-mêmes ont dû faire.

Prochain article:

LA DROITE PREND SA REVANCHE
Pierre DUCHARME,
Science politique IV.

La réalité transparait à l'occasion par exemple, des récentes mesures américaines de restriction des investissements à l'étranger. Alors un preux chevalier se lève, envoie deux lettres bien senties aux moulins à vent puis il se fait donner publiquement la fessée par son papa et une grosse bise en privé. Rien n'est changé mais l'honneur est sauf.

Mais si d'aventure les "frogs" s'avisent de se souvenir de leurs origines latines... ■

Michel BOURGEOIS.

bloc-
notes

Des parlementaires colombiens révélèrent récemment l'existence d'enquêtes menées par les États-Unis dans divers

travers un peuple qui habite le même pays, en l'occurrence les Anglo-Canadiens, et de plus, son intervention spectaculaire, par les simples lois du marché.

En Amérique latine, le peuple est pris dans le même traquenard. Mais là-bas, l'oppression sous laquelle il gémit prend une autre tournure. A Saint-Domingue, au Honduras, en Colombie, au Brésil, l'homme de la rue bien défini par une culture qui lui appartient en propre, vivant au sein d'un pays qui possède une unité, sait reconnaître à travers les fantômes militaires qui le gouvernent, l'ennemi véritable, le "gringo". Lorsque, par hasard, sa misère,

son exploitation ne lui crèvent pas les yeux, quelque rude intervention du Pentagone au moyen des "marines" ou de la junte de service achève de lui dessiller les yeux.

Ici, la situation est moins claire, les positions plus équivoques. On mange à sa faim (généralement). Les "marines" ne sont pas encore débarqués sur l'île de Montréal. Le gouvernement (dit) Lesage ne fusille pas encore ses adversaires politiques. Oui, mais tout ceci jette un voile sur la condition de sous-privilégié du Canadien français, forme un terrain propice aux mystifications et aux rationalisations.

Le Quartier Latin

L'affaire du Studio 5316 Inc.

L'UGEQ rencontre le directeur de l'école, M. Leblanc...

Louis FOURNIER
Montréal (PEN) — Le Quartier Latin avait dévoilé en primeur que le **Studio 5316 Inc.**, avenue du Parc, à Montréal, a été secouru au début de janvier par des revendications étudiantes, après le renvoi d'un professeur des classes de décoration et de graphisme publicitaire, M. Gilbert Marion, et la démission de 4 de ses collègues. Les étudiants de ces classes avaient alors exigé des explications au sujet de ce renvoi, qui compromettait, selon eux, leur année académique et leurs débouchés sur le marché du travail, le professeur renvoyé étant l'auteur d'un "cours formidable".

Les étudiants ne purent obtenir d'autre explication que celle-ci: le renvoi de M. Marion était dû à "un conflit personnel" entre lui et le directeur de l'école, M. Leblanc. Mais les

étudiants estimaient que ce départ se faisait à l'encontre de leurs intérêts. C'est alors que pour mieux se défendre, ils décidèrent de créer une Association générale au Studio; le leader de ce mouvement, Paul-Emile Lefebvre, fut renvoyé à ce moment précis, dans des circonstances troubles. L'AGE ne fut pas fondée.

L'UGEQ vit ce dossier porté à sa connaissance vers la mi-janvier et ce n'est que vendredi le 4 février que M. Leblanc acceptait de rencontrer Pierre Le François, vice-président aux affaires publiques de l'Union, et Robert Favreau, conseiller technique de l'UGEQ dans l'affaire du Studio 5316 Inc.

Les deux syndicalistes de l'UGEQ présentèrent alors à M. Leblanc un projet de communiqué que celui-ci a refusé jusqu'ici de signer. Il affirme devoir le

soumettre d'abord à son conseil pédagogique (sur lequel siège M. Jean-Louis Gagnon); en outre, ce projet de communiqué conjoint UGEQ-Studio 5316 engagerait énormément la direction de l'école, dans la reconnaissance du syndicalisme étudiant.

L'agence de presse de la PEN a obtenu copie du projet de communiqué conjoint UGEQ-Studio 5316 Inc. Nous le reproduisons ci-dessous "in extenso", étant donné qu'il nous semble contenir des éléments d'informations fort valables à ce stade-ci de l'affaire.

REPRODUCTION — COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT

"A la suite d'une rencontre qui s'est tenue vendredi le 4 février 1966, entre M. Pierre Leblanc, directeur du Studio 5316 Inc., et MM. Pierre Le François et Robert Favreau, respective-

ment vice-président aux affaires publiques et conseiller technique de l'UGEQ, nous annonçons qu'il n'y a aucune objection à la base qui s'oppose à l'instauration d'une Association générale des étudiants du Studio 5316 Inc.

"Cette association aurait pour principaux buts de favoriser un contact et une entente plus étroite entre la direction du Studio et les étudiants qui y suivent des cours, d'aider à analyser beaucoup plus facilement les problèmes qui se posent au niveau des étudiants eux-mêmes, enfin d'aider à régler certains conflits qui pourraient parfois se poser et qui ne feraient qu'alors qu'entraver la bonne marche du Studio.

Le tout viserait à ce que les étudiants s'organisent et qu'ils lancent ainsi au Studio les bases du syndicalisme étudiant". ■

LE RACKET DES ECOLES PRIVEES

Madame, mademoiselle, monsieur,

L'INSTITUT MAISONNEUVE INC.
VOUS OFFRE PLUSIEURS COURS EN FRANÇAIS ET PAR CORRESPONDANCE
DEVEZ-VOUS COMPTER EN 3 MOIS OU PLUS EN VOUS INSCRIVANT A L'UN DE CES COURS:

- COURS DE FRANÇAIS
- COURS DE MATHÉMATIQUES
- COURS DE SCIENCE
- COURS DE HISTOIRE
- COURS DE GÉOGRAPHIE
- COURS DE PHILOSOPHIE
- COURS DE LITTÉRATURE
- COURS DE MUSIQUE
- COURS DE DANSE
- COURS DE PEINTURE
- COURS DE SCULPTURE
- COURS DE CUISINE
- COURS DE JARDINAGE
- COURS DE MANÈGE
- COURS DE CONFECTION
- COURS DE COIFFURE
- COURS DE MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE
- COURS DE SOIN DU VIEUX
- COURS DE RÉPARATION
- COURS DE BRICOLAGE
- COURS DE Soudure
- COURS DE ÉLECTRICITÉ
- COURS DE MÉCANIQUE
- COURS DE AUTOMOBILE
- COURS DE AVION
- COURS DE TECCART

TECCART VOUS PRÉPARE
POUR L'INDUSTRIE ÉLECTRONIQUE

AVIRON
COURS DE AVIRON

TECCART
COURS DE TECCART

Enquête sur le racket des écoles privées (2e tranche):

Deux mémoires de la J.O.C.

— Nous avons vu, dans un premier article, les résultats d'une enquête de la Jeunesse ouvrière catholique auprès des étudiants qui fréquentent les écoles privées de métier (quelque 1,600 écoles dans la seule région de Montréal). Ces résultats démontrent, nous semble-t-il, que ces écoles sont tout au plus des commerces lucratifs, qui manoeuvrent sous le couvert d'une publicité démagogique. Nous avons également livré à la réflexion de nos lecteurs le témoignage de M. Marcel Brackman, qui fut préposé à l'inscription des étudiants à l'Institut technique d'Avron, de Montréal, où il en a vu de belles.

Dans cette édition, nous publions "in extenso" plusieurs extraits de deux mémoires de la JOC: le pre-

mier, présenté à la commission Tremblay sur l'enseignement spécialisé au Québec, le second, présenté à la commission Parent sur la Réforme de l'Éducation.

Les mémoires analysent la situation des jeunes travailleurs qui décident de poursuivre une éducation post-scolaire et leur exploitation par les écoles privées d'enseignement.

Ces mémoires se passent de commentaires. Soulignons simplement que la JOC demande au ministère de l'Éducation d'instituer une enquête approfondie sur l'activité des écoles privées de métier. Requête on ne peut plus nécessaires et que le Quartier Latin commente d'ailleurs en éditorial aujourd'hui. ■

L. F.

1. Le désir de perfectionnement

Les jeunes travailleurs et travailleuses ont un désir très marqué de retourner aux études, même si souvent cela ne demeure qu'un désir. 22% des garçons questionnés dans notre enquête disent avoir suivi des cours du soir. Les jeunes qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pu compléter et parfaire leur éducation et leur préparation à leur vie de travail réalisent, à 19-20 ans, qu'ils ne pourront gagner leur vie convenablement et s'établir que s'ils retournent aux études afin d'obtenir un certificat.

Dans l'enquête faite auprès de 317 garçons, 56.7% ont exprimé le désir de reprendre leurs études. Ils donnent comme raisons: pour avoir de l'avancement; pour se perfectionner; pour gagner un meilleur salaire, pour apprendre un métier. Ceux qui ne désirent pas retourner aux études donnent les raisons

suivantes: besoin d'argent pour vivre; trop tard pour étudier; l'école les a écoeuvrés.

Pour ce qui est des filles, la moyenne est sensiblement la même: 55.9% désirent reprendre leurs études.

L'affluence des jeunes vers les institutions privées telles que les collèges commerciaux ("Business colleges") et les écoles techniques et de métiers laisse voir nettement le besoin que ressent le jeune de retourner se perfectionner. Selon une enquête de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) sur la récupération scolaire, plus de la moitié des étudiants inscrits à des écoles privées ont moins de 25 ans. Ce qui indique une fois de plus que l'école ne les a pas orientés ou du moins aidés à s'orienter.

Ignorance des moyens à prendre pour compléter son éducation

Les jeunes travailleurs et travailleuses qui ont

déjà entendu parler des cours du soir ou par correspondance du ministère de l'Éducation ou des commissions scolaires ne sont pas très nombreux. Plusieurs seraient même surpris s'ils apprenaient l'existence de ces cours et la possibilité de les suivre gratuitement.

D'après notre expérience, seule la publicité exagérée et illusoire de plusieurs écoles privées atteint les jeunes de la classe ouvrière.

Exploitation par les écoles privées d'enseignement spécialisé

Dans notre milieu, nous rencontrons une foule de jeunes qui ont été trompés dans leur préparation à leur vie de travail. Ils ont été attirés par des promesses alléchantes comme "Tu vas devenir un homme de métier en 3 ou 4 mois", par des promesses de placement garanti après les cours, toutes aussi fausses les

unes que les autres. Après ces jeunes "finissants" d'écoles privées de métiers, la JOC a effectué un sondage: — 91% des jeunes sont diplômés de ces écoles; — 71% travaillent dans un autre métier que celui qu'on leur a présumément montré ou sont tout simplement en chômage...

Le cours a duré de 4 à 6 mois. Il a coûté entre 300 et 700 dollars. Les témoignages recueillis sont accablants: tous les jeunes sont unanimes à déclarer que le cours a coûté trop cher pour ce qu'ils apprennent. Les seuls témoignages favorables viennent d'hommes de métier qui ont trouvé un perfectionnement dans ces cours.

Autre fait à noter: 50% des jeunes disent avoir connu ces écoles par les journaux et 30% de ces derniers avaient été convaincus de suivre ces cours après la visite d'un représentant de l'école.

Enfin, la plupart des jeunes sont unanimes à déclarer que les employeurs ne reconnaissent pas la valeur de leur diplôme d'école privée.

Nous croyons, à la JOC, qu'il serait juste que ces institutions privées soient reconnues comme des "commerces" plutôt que comme des maisons d'éducation. Notons en passant que certaines sont subventionnées par le gouvernement du Québec.

Autres témoignages...

Les écoles privées professionnelles se sont multipliées à un rythme accéléré depuis quelques années, surtout dans les centres urbains de Montréal et Québec. Assez souvent, on promet le même résultat pour l'étude de deux métiers à la fois, dans le même laps de temps. Elles offrent également des cours du soir et par correspondance, à peu près aux mêmes conditions.

Voici encore des témoignages de jeunes travail-

leurs victimes de ces écoles et de ce racket:

Maurice B., 18 ans, de la région du Lac St-Jean, s'est inscrit à une école privée de Montréal pour un cours de 6 mois en ajustage mécanique. Il lui en a coûté 300 dollars pour le cours de 500 dollars de pension pour ses 6 mois. Même sur présentation de son diplôme, il affirme que faute de connaissances suffisantes, il a été refusé partout. Il travaille actuellement dans un magasin de 5-10-15.

André L., 21 ans, de Montréal, travaillait dans un bureau depuis quelques années. Il voulait se perfectionner en apprenant un métier qui lui assurerait une position plus stable. Il consacra ses économies pour s'inscrire à un cours du soir de 6 mois en mécanique. 2 mois après, il constatait qu'il n'avait rien appris et abandonna le tout. Bien entendu, on ne lui a pas remboursé ses frais de cours.

Louis M., 18 ans, de Thedford Mines, s'est laissé convaincre par une école privée qu'il pourrait un métier en 3 mois, au coût de 300 dollars. La direction de l'école le convainquit aussi qu'il pourrait apprendre un deuxième métier en même temps, pour 275 dollars de plus...

Quelle est la valeur de ces écoles et de la formation qu'elles donnent? Qu'on nous permette de penser, à la JOC, qu'elle est pour le moins douteuse.

Recommandations de la JOC et projets de réforme

Dans ses deux mémoires à la commission Tremblay, sur l'enseignement spécialisé, et à la commission Parent, la Jeunesse ouvrière catholique propose des solutions au problème du "racket" des écoles privées professionnelles.

La principale recommandation est celle-ci: "Nous demandons qu'une enquête complète

soit instituée pour étudier le bien-fondé, la valeur académique, les conditions et les frais d'admission et la publicité des écoles professionnelles indépendantes de la profession ou de l'enseignement spécialisé officiel."

Si, à l'issue de cette enquête, le bien-fondé de l'existence de ces écoles est établi, nous croyons, ajoute la JOC, qu'il y aura lieu de les maintenir, à condition de les soumettre aux mêmes exigences académiques et professionnelles que les autres écoles spécialisées du Québec. Peut-être y aurait-il lieu de concéder un statut de suppléance, en attendant la création d'écoles officielles et gouvernementales en nombre suffisant. Quoi qu'il en soit, nous insistons pour que ces écoles soient soumises aux conditions décrites plus haut.

Nous insistons particulièrement pour que les jeunes qui veulent se perfectionner ou apprendre un métier ne soient pas les victimes de certaines institutions privées qui décernent des diplômes, la plupart du temps non reconnus par les employeurs. ■

• On peut se procurer les mémoires d'où nous avons tiré les quelques extraits ci-dessus au secrétariat national de la JOC, 685 Décarie, Ville St-Laurent.

Et ça continue...



Le Quartier Latin

journal bihebdomadaire des Étudiants de l'Université de Montréal
Publié par l'AGEUM.

Directeur: Paul Bernard
Assistant-directeur: Michel Pichette — **Rédacteur en chef:** Guy Lafleur — **Adjointe au rédacteur en chef:** Lise Bissonnette — **Chef des nouvelles:** Nicole Maril — **Chef des reportages:** Guy Sarrazin — **Directeur artistique:** Daniel Saint-Aubin — **Directeur de la photographie:** Serge Proulx — **Secrétaire:** Marthe Watters — **Mise en page:** Gilles Lépine, Jean Corbo.
Comité éditorial: Michel Bourgeot, Louis Fournier, Gilles Bourque, Abdelhamid Damir.

Service des nouvelles: Claude Larivière, Michel Lancôt, Jocelyne Laforce, Claire Pinard, Claude Chénervet, Claude Lavoie, Louise Ray, Lucie Auger, Luc Perreault, Serge Tessier, Jean-Louis Poirier, Laurent Trudel, Colette Duhaime, Serge Jodoin, Ernest Samson.

Photographie: Serge Proulx, Daniel Rémi — **Collaborateurs:** Jean-Claude Scraire, Jean Larocque.

LE QUARTIER LATIN

Volume XLVIII — **Jedi, le 10 février 1966** — **Numéro 30**
PUBLICITE: Georges Lafabvre, 739-4777 — **Abonnement pour l'année universitaire:** \$3.00 — **REDACTION:** 2222, Maplewood, tél. 733-8248; **Centre Social, ch. 707.**
IMPRESSION: PUBLITEX INC., Montréal 38, en collaboration avec Richelieu Rotolito, 725-5226.

Le ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication. Port payé à Montréal.

Les opinions émises dans ce journal ne sont pas nécessairement celles de l'AGEUM.

lettre ouverte

FANATISME

Dans un article sur l'écrivain Jean Simard publié par le *Cahier des Arts* et Lettres du 3 février, j'ai fait allusion à la visite mémorable de M. Jean Lesage et "au groupe minime des agitateurs et des fanatiques qui a su exploiter la dynamique de foule et l'impulsivité du premier ministre pour "chahuter" et poser un autre jalon sur le chemin de la révolution à tout prix"; j'ajoutais que "ce jour-là, le campus était libre des nihilistes et des cowboys de l'opposition systématique". Pour l'information de ceux qui n'étaient pas présents au Centre social, je quitte immédiatement le mode de l'allusion pour aborder le style direct.

D'abord voici des faits. Une semaine avant le 17 janvier, le Q.L. annonce la visite du premier ministre. Le R.I.N. et Campus libre-M.L.P. ont le temps de se préparer. La technique est simple: Michel Bourdon-Campus libre coupe la parole à l'invité, donne quelques coups en bas de la ceinture, devient brillant avec le "Toé, excuse-toé"; les partisans du R.I.N. s'emparent du micro pour la période de questions. Et voilà. Le tour est joué agréablement de la présence des pancartes "27,000 étudiants en grève", le tout saupoudré de la naïveté de M. Lesage. Quand Bourdon intervient avec l'appui de sa "gang", l'ensemble des étudiants n'est pas d'accord avec lui: Michel Pelletier demande l'ordre contre lui

avec l'approbation de la majorité. Mais comme M. Lesage a la naïveté de penser que ses interventions sont anodines comme celles de Daniel Johnson, sont faites "de bonne foi" et que ces messieurs de Campus libre sont intéressés par la vérité, les choses se gâtent pour lui. Et quand Jean Clermont, finement d'ailleurs, parle en anglais au nom de la Constitution, c'est la déroute... méritée. Le lendemain, superficiellement et globalement, les journaux racontent que les étudiants ont "chahuté" M. Lesage. J'oubliais un détail: les deux premières questions au micro ont été posées par les deux principaux instigateurs de l'incendie du Q.L. qui ont profité de l'occasion pour passer de la droite à la gauche et se redorer une réputation.

Devant ces événements, André St-Jean, étudiant en droit, écrit au Q.L. "qu'il se trouvera toujours des imbéciles pour se moquer de tout" et Michel Ross de Polytechnique propose de créer le M.A.M.S., mouvement anti-manifestations stupides: "une édition du Q.L., écrit-il, ça se brise... une manifestation où l'on se conduit comme des gens non civilisés". L'incendie du Q.L. et les deux questions posées à Jean Lesage par les incendiaires sont-elles intelligentes et civilisées? Les deux lettres ouvertes se trouvent à qualifier d'imbéciles et de stupides les membres du R.I.N. et de Campus libre-M.L.P. que j'énumère l'un à la sui-

te de l'autre par la clarté de l'exposé.

D'abord les membres du R.I.N. Je n'ai rien vu de stupide ou d'imbécile dans leurs questions sur l'unilinguisme, le statut particulier, etc. Il est facile de comprendre leur agressivité. Ou'on se souvienne du discours véhément prononcé devant des femmes de Toronto par Jean Lesage contre les indépendantistes.

Il parlait gentiment de ceux "qui prennent leur barbe pour de la virilité"... devant des femmes... à Toronto. Et bien, M. Lesage, ce jour-là, ils étaient devant vous les indépendantistes. Ils nous ont fait sentir que l'opposition n'est pas au Parlement à Québec mais bien à l'Université de Montréal.

Le groupe du Campus libre avec Bourdon en tête nous l'a fait aussi sentir. Est-ce que ce sont eux, les stupides et les imbéciles? C'est aller un peu vite en affaires et se montrer un peu fanatique. Ils sont tout ce qu'on voudra, sauf des imbéciles. Leur attitude est concertée et s'inscrit dans une vision révolutionnaire que je ne partage pas mais qu'on ne saurait appeler stupide. Pour ma part, je les appelle: agitateurs, fanatiques, nihilistes et cowboys de l'opposition systématique, en un mot "révolutionnaires". Ces compliments demandent une courte explication.

Toutes les critiques qu'on lit sur l'attitude des "révolutionnaires" (c'est ainsi qu'ils se qualifient l de Campus libre) se basent sur les notions d'efficacité et de démocratie. Selon la nouvelle équipe du Q.L. "les grossièretés sont des erreurs tactiques" donc inefficaces. Selon Ross, la violence "retarde la gratuité scolaire et la cogestion" et ainsi est inefficace. Selon St-Jean, "le droit de parole est sacré" et ainsi les interruptions de Bourdon allaient contre la démocratie. Ces critiques sont valables mais présupposent une cri-

tique de fond que je vais tenter de faire.

Le 17 janvier, j'étais posté derrière le groupe de Campus libre. En quelques occasions, j'ai essayé de contre-manifester, un des "révolutionnaires" m'a lancé au visage, hors de tout contexte justificateur: "la dictature du prolétariat": c'est ce que j'appelle du fanatisme. Ces "révolutionnaires" militent pour un Québec indépendant, socialiste et laïque. "Indépendant": j'en suis. "Socialiste": je demande à voir d'un peu plus près. "Laïque", si on veut une laïcité fermée, je suis contre. Devant ces buts, le révolutionnaire se place dans l'ordre des moyens à prendre. Sa technique principale est l'agitation; la disposition d'esprit la meilleure pour l'efficacité de son action est le parti pris dans l'opposition c'est-à-dire le fanatisme. Je schématise évidemment. Ma critique de fond porte sur l'attitude intellectuelle des "révolutionnaires" de Campus libre. Je ne parle pas du révolutionnaire en général mais de ces révolutionnaires-là que j'ai vus en action. Nous sommes dans un milieu universitaire. A mon avis, prendre parti si violemment et si irrévocablement avec de tels moyens d'action m'apparaît comme une faute contre l'intelligence.

En effet, l'éditorial du premier numéro de Campus libre invite au fanatisme. Vous voulez travailler au progrès du Québec? Joignez-vous à nous, écrivent-ils en éditorial. Mais n'ayez pas le malheur de remettre en question certaines méthodes d'action ou certains dogmes; vous voilà rejeté. On vous oblige à accepter une foule d'a priori, des choses sacrées incontestables. Ce fanatisme est une démission de l'intelligence et un signe de faiblesse intellectuelle. On est révolutionnaire ou bien on ne l'est pas. Or je mets en question cette manière d'être et d'agir qui leur est caractéristique. Cette attitude est indigne d'un homme libre. Et il faudrait que ceux qui prétendent libérer les autres fussent eux-mêmes des hommes libres, des hommes libérés de leur haine et

de leurs oeillères. Je ne suis pas sociologue. Mais on ne me fera pas avaler que la société québécoise est pourrie partout, que la majorité des ouvriers sont en train de mourir de faim, que la majorité des étudiants sont dans une situation désastreuse, en un mot, que le système est corrompu à la base. Je demande à voir. Je refuse tous les a priori, tous les dogmes et je ne comprends pas que des hommes intelligents sacrifient aux dieux Marx et Lénine quand le secrétaire du parti communiste italien déclarait cet été, et sans représailles, que la lutte des classes est dépassée par la nouvelle condition des ouvriers syndiqués. C'est au nom de l'intelligence et de la liberté de penser que l'attitude "révolutionnaire" du Campus libre me semble fausse et simpliste.

La révolution, c'est excitant. Mais après? Je veux bien poser une pelure de banane sous les pieds du bourgeois suffisant. Mais après? Le climat créé par le révolutionnaire est inhumain. Fondamentalement, le révolutionnaire est un dictateur: lui seul a raison. Pas de temps à perdre à dialoguer: aussi bien dire: pas le temps d'être humain. J'admets avec Merleau-Ponty (Signes, Sur l'abstention, p. 400 ss.) qu'une franchise brutale et même une certaine violence dans la position des problèmes favorisent l'information et le jeu de la démocratie. Mais je refuse l'agitation et le mouvement échevelé érigés en technique d'action; je n'aime pas qu'on fasse de la vie sociale une jungle. Je refuse ces moyens d'agir sur l'histoire (moyens dont j'ai été témoin le 17 janv.); ils sont indignes d'hommes libres et d'esprits défrichés. C'est mon opinion jusqu'à preuve du contraire.

Actuellement, le vent est à la gauche sinon à l'extrême gauche. Mais on sait comment le vent change vite: il ne suffit que de différences de pression. Quand les "révolutionnaires" trouveront devant eux des hommes libres et lucides, ils baisseront le ton. En attendant, et paradoxalement, leurs excès travailleront à produire ce genre d'hommes incapables d'accepter leur fanatisme et leurs méthodes. Si cet article contribue à cet éveil lucide, je ne l'aurai pas écrit en vain. ■

Robert Barberis,
Etudiant en Lettres,
2e année.

Vers un front commun UGEQ-CSN-FTQ

par Louis FOURNIER

Les pieuses déclarations de principe sur le rapprochement des étudiants et des travailleurs québécois, le romantisme syndical attendrissant semble en voie d'extinction. On passe maintenant à l'action concrète.

Après les appels passionnés de l'UGEQ en faveur d'une collaboration avec les syndicats, c'est la Confédération des syndicats nationaux qui décide d'agir: elle vient de proposer à la centrale des étudiants québécois la création d'une commission intersyndicale. M. Robert Marceau, du bureau de la CSN à Québec, a communiqué à plusieurs reprises en ce sens avec M. Pierre Le François, vice-président aux affaires publiques de l'UGEQ. L'offre de collaboration de la CSN doit

être étudiée "attentivement", nous a-t-on précisé, au prochain comité de coordination (COMCOR) de l'Union, à Sherbrooke, samedi.

La CSN propose à l'UGEQ que cette commission intersyndicale étudie avec soin le problème du "financement étudiant", selon les termes de M. Marceau. L'UGEQ propose que la commission élargisse son mandat de façon à étudier le problème de l'accessibilité générale à l'éducation, de même que toute autre question d'intérêt commun aux étudiants et aux travailleurs.

LA FTQ AUSSI

L'UGEQ demande également que la Fédération des travailleurs du Québec, ainsi que l'Union catholique des cultivateurs, pour deux, soient associées

au travail de la commission intersyndicale.

On croit savoir que la FTQ tient énormément à faire participer le syndicalisme étudiant à une campagne prochaine: la guerre contre la pauvreté au Québec. Il serait donc normal, selon un porte-parole de l'UGEQ, que la FTQ participe de plein pied au travail de la commission, de même que l'UCC. On estime que la CSN ne fera pas obstacle à cette "condition" posée par l'UGEQ.

Pierre Le François ajoute que la création prochaine de la commission concrétisera enfin le vieux projet de collaboration intersyndicale. Des pourparlers à ce sujet, coups de téléphone et lettres, permettaient de prévoir, depuis quelque temps, un aboutissement heureux. ■

Louis Fournier

Droits des journalistes étudiants et professionnels

Une commission présidée par Jean-V. Dufresne

(PEN). — La presse étudiante nationale, qui groupe actuellement 83 journaux étudiants des niveaux secondaire et pré-universitaire, s'est toujours donné pour but, entre autres, de promouvoir et de défendre la profession et son libre exercice en milieu étudiant et de participer à l'avancement de tout le métier. Devenue, depuis son dernier congrès, un authentique syndicat, la PEN entend poursuivre son action dans ce domaine. De plus, la situation d'ensemble de la presse au Québec l'incite à vouloir collaborer de façon positive à la promotion d'une presse libre. Son indépendance et sa jeunesse lui permettent d'ailleurs d'apporter cette contribution de façon tout à fait dégagee.

Dans ce but, mandatée par son dernier congrès, la presse étudiante nationale vient de mettre sur pied une commission, dont les co-présidents sont MM. Jean-V. Dufresne, du quotidien LE DEVOIR, et Michel Pichette, assistant-directeur du QUARTIER LATIN, et qui a pour mandat:

1. De formuler une déclaration générale de prin-

cipe définissant les droits des journalistes (aussi bien professionnels qu'étudiants);

2. De définir, de la façon la plus complète et la plus détaillée possible, en tenant compte de l'exercice du métier lui-même aussi bien que des conditions préalables qui sont requises pour lui assurer une existence autonome, les droits des journalistes étudiants;

3. D'étudier si les différences d'âge entre les journalistes du secondaire, du pré-universitaire et de l'université doivent influencer la mesure de liberté et de privilèges dont peut jouir un journaliste;

4. De situer, d'expliquer et de justifier de façon concrète, dans la mesure du possible, chacun des droits qu'ils définissent;

5. De remettre un rapport à la Presse Etudiante Nationale en juillet 1966.

Cette commission compte, en plus de ses co-présidents MM. Dufresne et Pichette, MM. Jacques Guay, du Magazine MacLeans, Marcel Rafie, pro-

fesseur au collège St-Laurent de Montréal, MM. André Lemelin, du collège Ste-Marie et Jules Venne, du collège Brébeuf, ainsi que Mlle Mireille Chapleau, du collège Marguerite Bourgeoys, qui en est la secrétaire.

Les commissaires, conscients de la portée de leur mandat, de l'actualité de leur sujet d'étude et du grand nombre de personnes et d'organismes qui ont des opinions intéressantes à faire connaître et qui aimeraient être entendues, lancent à tous, personnes et organismes, une invitation à se faire entendre et à soumettre des mémoires. Ils font appel en particulier aux journaux et journalistes, aux organismes éducatifs, aux syndicats d'étudiants et de professeurs ainsi qu'aux administrations scolaires. Cette invitation particulière n'écarte pas les autres, au contraire.

Les mémoires devront être présentés avant le 15 mars 1966 et adressés à:

Mlle Mireille Chapleau
Commission des droits
à la Presse Etudiante
Nationale,
101 ouest, boul. St-Joseph,
Montréal.

LES ETUDIANTS DE LA FACULTE DE PHILOSOPHIE

dans le cadre de

La Semaine de Philosophie

présentent

LE DÉSERT ROUGE

De Michelangelo Antonioni
(v.o. — sous-titre anglais)

AU GRAND AUDITORIUM

de l'Université de Montréal

samedi le 12 février 1966

Deux représentations:

7 h. 30 et 9 h. 30 p.m.

Billets en vente à l'entrée: \$1.00

La voiture dans le vent



Pour \$25.00 par mois

Avec versement initial de \$100.00
Par l'entremise de l'A.G.E.U.M.

vous pouvez obtenir une Volkswagen
au prix de \$1,785 (modèle régulier)

et de \$1,965 (modèle Deluxe)

Toute équipée, chauffeuse à gaz incluse

L'A.G.E.U.M. versera à tout acheteur un bonus de 4% du montant d'achat.

Pour bénéficier de ces avantages vous devrez vous adresser à l'A.G.E.U.M., Ch. 305

N.B. Le représentant de POPULAR VOLKSWAGEN sera au secrétariat, ch. 306, tous les lundis, de midi à 2 h. p.m. — Entre temps, téléphonez à 274-5471.

UN SERVICE DE L'A.G.E.U.M.
EN COLLABORATION AVEC
POPULAR VOLKSWAGEN

POPULAR
VOLKSWAGEN

Bureau à louer

neuf, salle d'attente

Idéal pour professionnel
Centre commercial
\$80.00 par mois

Rens. 254-7996

11,339 Jean Meunier
près d'Henri-Bourassa

Bureau à louer

Médecins,
coin de rue commerciale.
Edifice récent
rue St-Hubert et
boul. Métropolitain

Demandez
Mlle
Thérèse Deschesne

DU. 7-5323

Session d'étude à l'AGEUM

SESSION D'ETUDE A L'AGEUM

Samedi le 12 février débutera une session d'étude pour les présidents de faculté, leur exécutif et tous les conseils de classe.

L'unique sujet à l'étude sera la gratuité scolaire. Les membres de l'exécutif de l'AGEUM et les directeurs de bureaux participeront à la session. On prévoit aussi la présence d'un orateur, spécialiste en la matière.

La session est fixée à 12 heures 30 p.m. au grand salon du Centre social.

Danse de l'A.E.E.U.M.

Comité: Etudiants Etrangers de l'A.G.E.U.M.

L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS ETRANGERS DE L'U. DE M. (COSMOPOLIS)

vous invite tous, Canadiens et Etrangers
à la DANSE qu'elle organise

au GRAND SALON du CENTRE SOCIAL

le vendredi 11 février 1966 à 9 heures du soir.

Entrée: \$0.75 par personne

AMBIANCE AMICALE

La capacité internationale du Québec

Nous avons pensé que, pour mieux comprendre le problème de la capacité internationale du Québec, il nous fallait exposer les origines et l'évolution de celui-ci. C'est pourquoi nous reproduisons ce texte de Me Jacques-Yvan Morin.

Le Québec, Etat membre d'une fédération, possède-t-il le droit de conclure des accords ou traités avec les Etats étrangers ? Voici trente ans que cette question eût dû être soulevée, mais le gouvernement québécois était si absorbé par la défense de ses compétences internes contre les empiétements du pouvoir central qu'il négligea jusqu'à tout récemment de s'intéresser à cet autre aspect essentiel de son autonomie: les compétences externes ou internationales. Entre-temps, Ottawa s'est imposé dans ce domaine par la voie

du précédent, au point de s'y affirmer comme seul maître. Néanmoins, il n'est jamais trop tard pour mettre en question certaine conception anglo-canadienne du fédéralisme et mettre fin aux situations qui menacent l'avenir du Canada français. L'affaire est d'une telle importance que tout citoyen doit l'étudier avec soin et, s'il se convainc du bien-fondé de l'attitude actuelle du Québec, donner son entier appui au gouvernement, indépendamment de toute affiliation politique. La lutte, en effet, s'annonce âpre, car L'Est-

ablishment et le cabinet fédéraux craignent fort de voir quelques provinces anglophones imiter le Québec et, davantage encore, d'avoir à faire face aux philippiques de l'Opposition et de plusieurs autres provinces, qui pourraient accuser le Gouvernement de faiblesse devant les aspirations du Canada français.

RENVOI AU DROIT CONSTITUTIONNEL

Précisons dès l'abord que le droit international public, dans son état actuel, ne détermine point quels organes gouvernementaux sont habilités, au sein de chaque Etat souverain, à conclure, ratifier et exécuter les traités. C'est le droit interne de chaque Etat, en l'occurrence le droit constitutionnel, qui fixe d'une



manière décisive les modalités de l'exercice de ces pouvoirs. Il est donc fallacieux d'affirmer que le droit international ne reconnaît le pouvoir de conclure des traités qu'aux seuls Etats "souverains"; sur ce point, il y a renvoi au droit constitutionnel, lequel peut fort bien stipuler que des entités fédérées autonomes jouissent du droit de s'engager internationalement.

nous devons faire en sorte de ne pas oublier qu'il est actuellement membre d'une quelconque fédération où de très nombreux problèmes se posent et doivent être résolus.

Il nous faut donc éviter les deux extrêmes par trop simplistes. Ce n'est pas parce que le Québec est actuellement un Etat membre de la fédération canadienne qu'il le restera indéfiniment. Il ne faudrait pas d'autre part, prendre nos desirs pour des réalités.

Le Québec n'en est encore qu'à ses premiers pas dans les relations internationales — premiers pas qui sont le fait d'un sain nationalisme — mais il est d'ores et déjà assuré d'y jouer un grand rôle. Ce rôle, j'aime à croire que notre génération le jouera... ■

COMMENTAIRES

par Claude Larivière

L'initiative des étudiants de l'Université Laval, la convocation d'un colloque sur les relations internationales du Québec, devrait être suivie d'autres initiatives similaires. Car il est bon de nous réunir et de réfléchir de temps en temps sur ce qui se fait et sur ce qui reste à faire, dans notre société en perpétuelle évolution où les préoccupations quotidiennes ne nous laissent rarement le temps d'effectuer une synthèse parfois si nécessaire.

Quelles que soient les options politiques de ceux qui participent à ce colloque et ils étaient près de deux cents, il demeure que si le Québec ne sera pas demain ce qu'il est aujourd'hui,

LA SIGNATURE D'ENTENTES INTERNATIONALES NOUS OBLIGE À REPENSER LE FÉDÉRALISME

(C.L.) — Me Jacques-Yvan Morin fut certainement le conférencier le mieux apprécié au colloque sur le Québec et les relations internationales. Il a notamment déclaré que le "gouvernement fédéral n'a absolument aucun droit de regard sur le contenu ou l'opportunité des ententes internationales que peut signer le Québec, lorsque ces ententes portent sur un objet de compétence provinciale".

"Il a de plus affirmé que le but véritable de l'accord-cadre conclu entre le Canada et la France, le 17 novembre dernier, était de faire sentir à tous les intéressés que le Québec ne peut signer d'ententes in-

ternationales qu'avec l'autorisation d'Ottawa; que l'accord n'aurait jamais été signé si Québec n'avait pris l'initiative d'entrer en contact directement avec la France".

M. Morin conteste la constitutionnalité de l'accord-cadre signé l'an dernier par le Canada et la France, dans la mesure où celui-ci touche l'enseignement supérieur qui relève des provinces. Dans le reste de son exposé, Me Morin a tracé l'histoire du problème soulevé par les relations internationales du Québec. Cet exposé, reprenant, globalement, le contenu d'un article paru dans *Le Devoir*, nous le reproduisons donc ici. ■

L'ETAT DU DROIT

A part l'article 132, tombé en désuétude, nous l'avons vu, depuis une trentaine d'années, le British North America Act ne contient aucune indication qui permette d'assigner le pouvoir de conclure des traités au pouvoir central plutôt qu'aux provinces. Contrairement à la Constitution

Il faut créer le droit à partir des faits

(C.L.) Me Louis Sabourin, doyen de la faculté des Sciences Sociales de l'Université d'Ottawa, a déclaré qu'il était inutile de nous leurrer et que la politique étrangère du Canada n'a jamais reflété suffisamment notre dualité culturelle. Il a cependant tenu à affirmer que le ministère des Affaires Extérieures est le seul qui tient compte de cette même dualité canadienne. "Il nous faut repousser cette conception simpliste qui veut que le respect de notre dualité culturelle se limite au développement des relations entre le Canada et les pays francophones. Non, c'est beaucoup plus que cela: c'est un défi constant pour nous. Un avantage que l'on ne peut pas ignorer."

"Selon moi, il existe dix principes fondamentaux dont il nous faut tenir compte:

1. L'article 132 du B.N.A. Act est désuet. Ottawa ne peut signer un accord sur des domaines provinciaux sans consulter celles-ci auparavant.
2. La politique interne de la fédération canadienne doit être incluse dans un cadre constitutionnel.
3. Le cadre ne doit pas être un carcan immobilisateur: il doit pouvoir évoluer.
4. Il faut définir constitutionnellement de nouvelles normes.
5. Le Québec signe des ententes internationales

australienne, qui attribue nommément les "affaires extérieures" au gouvernement fédéral, le droit écrit canadien, peut-on affirmer avec M. Gérin-Lajoie, est muet sur ce chapitre. Une politique continue, une série de précédents et un concours de circonstances ont cependant permis à l'Etat central d'affirmer progressivement sa prépondérance dans ce domaine comme dans bien d'autres. Tout d'abord, le gouvernement fédéral fit en sorte que les prérogatives de la Couronne en matière de re-

(Suite en page 6)

dans le but de défendre les intérêts des Québécois.

6. Il faut reconnaître que le phénomène culturel et politique surpasse l'argument constitutionnel.

7. L'amorce d'une solution devra cependant venir des deux.

8. Il faut créer le droit à partir des faits.

9. Les formules juridiques risquent d'emprisonner le Québec plutôt que de le libérer.

10. Les éléments juridiques demeurent non-négligeables même si le problème demeure surtout politique.

Il y a un nouveau droit qui se prépare, droit qui régit ce qui n'est pas encore déterminé (richesses sous-marines, propriété du territoire lunaire, etc.). Le Québec et les institutions internationales

"Je ne crois pas que le Québec puisse adhérer à un organisme international. Mais il est possible qu'il profite de l'une des sept ou huit sortes ou formes d'adhésion pour le faire. Il y a les membres ordinaires, les membres associés, l'adhésion à un seul organisme d'une agence spécialisée (avec ou sans droit de vote), les observateurs, etc.

Reste également à résoudre le problème de la représentation qui est important et sérieux dans le cas d'une fédération d'Etats

comme le Canada. Il se fait actuellement des recherches dans ce domaine. Après quoi il nous faudrait résoudre le problème de la contribution. Dans ce domaine, il est de très mauvais goût de vouloir se servir de l'Afrique francophone pour régler nos problèmes constitutionnels."

"Le problème n'est pas de savoir si le Québec peut signer des ententes mais bien de déterminer quelles institutions sont les plus aptes à représenter la dualité culturelle du Canada. Les actions du fédéral, des Etats provinciaux et des organismes privés ou municipaux ne sont pas contradictoires mais complémentaires. Il faut un bureau qui puisse coordonner les programmes internes et leur mise en oeuvre. Actuellement, le Canada ne peut pas signer toutes les ententes internationales parce qu'il n'a pas le pouvoir de les mettre en oeuvre. Ainsi, sur 129 conventions de l'Organisation Internationale du Travail, le Canada n'en a signé qu'une vingtaine."

"Il nous faut donc élaborer une politique étrangère qui respecte le fédéralisme, le biculturalisme et le particularisme québécois. Quand Ottawa affirme que ce qu'il accorde au Québec toutes les provinces peuvent l'obtenir, c'est un écran de fumée: ils espèrent

que seul le Québec s'en servira sachant fort bien que si toutes les provinces utilisaient la formule d'option ce serait le chaos. D'autre part, Ottawa ne cédera pas facilement aux demandes du Québec, il nous faudra des dizaines d'années avant d'obtenir ce que nous voulons, pour que les administrateurs d'Ottawa cessent de considérer la dualité culturelle comme un embarras, comme un frein à l'efficacité."

"Il nous faut un fédéralisme nouveau qui nous donne l'égalité collective que nous n'avons pas actuellement au Canada."

Interrogé sur l'avenir de la Confédération, Me Sabourin a déclaré que "les confédérations ont abouti soit à des fédérations, soit à des Etats unitaires. Il est temps que l'on se démystifie; le Canada est une fédération et non pas une confédération. Je préférerais être séparatiste plutôt que de me battre pour une confédération."

"De mon vivant, je ne crois pas que notre problème soit réglé... quand on pense que les Canadiens français d'Ottawa forment lation et qu'ils n'ont même trente pour cent de la population d'une école secondaire de langue française. C'est à partir du Québec que nous progresserons. ■

Un technocrate: Claude Morin

(C.L.) "Le Québec a des objectifs et c'est pour les atteindre qu'il a signé des ententes avec d'autres Etats." C'est ce qu'a déclaré M. Claude Morin, sous-ministre des Affaires fédérales-provinciales, et président de la commission interministérielle des relations extérieures du Québec.

"C'est aussi pour une raison d'efficacité parce que nous sommes mieux préparés. Quant au choix de la

France c'était tout naturel. Le Québec avait déjà une mission commerciale à New York depuis vingt ans. On en a ouvert une autre à Paris en 1961, à Londres en 1962, en octobre 1965 à Milan. L'entente avec l'A.S.-T.E.S.F. a été signée au début de 1964. Au début de l'année dernière (février) nous avons signé l'entente sur l'éducation, puis l'entente sur la culture le 24 novembre dernier. Dans ces

deux cas, le conseil des ministres a donné le pouvoir aux ministres concernés de les signer.

M. Claude Morin a, par la suite, dressé un tableau de la structure de la commission interministérielle et des autres organismes gouvernementaux intéressés aux relations avec les autres Etats et a parlé de la composition de la commission mixte de coopération franco-québécoise. ■

Cinquième anniversaire de la VOIX DES FEMMES DU QUEBEC
mercredi, le 16 février 1966, à 8:30 p.m.
au Centre Social
de l'Université de Montréal
2332, rue Maplewood
GILLES VIGNEAULT
"Les humains sont de ma race"
GUY ROCHER
"Les femmes aussi sont de ma race"
Soirée bénéfice
Prix spécial pour les étudiants
— \$2.00 —

bateaux
miniatures
bijoux
poteries
papiers
décoratifs
céramiques
tissage
etc.

Artisanat d'Art
du Québec et d'ailleurs
Exclusivités
Antiquités

Jean du Sud

4042, CÔTE-DES-NEIGES — MONTREAL 26 — 733-0000



Nous prêtons main forte aux étudiants qui ont besoin d'argent pour finir leurs études. Nos Prêts pour études universitaires sont consentis à des conditions généreuses et les délais de remboursement sont exceptionnellement longs. Parlez-en au gérant de notre plus proche succursale: il fera tout son possible pour vous aider.



BANQUE ROYALE

SAMEDI 12 FEVRIER

PETIT BAL
DE LA
ST-VALENTIN

avec l'ensemble de
GÉRARD FERRÉ

GRAND SALON
DU
CENTRE SOCIAL



A.G.E.U.M. ET
RENAULT CANADA

vous offrent

ECONOMIE:
CONFORT:
SECURITE:
EPARGNE:



Fabriqué au Québec

EPARGNE

Prix spécial aux étudiants
Plan bancaire: \$150 comptant
6 versements de \$25.00 pour
étudiant finissant.

ECONOMIE: jusqu'à 45 milles au gallon.
CONFORT: il faut l'essayer pour le croire.
SECURITE: garantie usine 12 mois ou 12,000 milles
EPARGNE: plan bancaire à 5.6% (Banque Nouvelle-Ecosse) \$150.00 à la livraison, 6 versements de \$25.00. Le solde en 30 versements.

RENAULT-CANADA

8355, ch. Devonshire, Ville Mont-Royal

735-1331

Nos représentants: MM. Salem, Miquel, Supino
Seront à votre disposition: Mardi de midi à 2.00 p.m.
à l'AGUEUM, chambre 306; Vendredi de midi à 2.00 p.m.

UN SERVICE DE L'AGEUM

La capacité...

(Suite de la page 5)

lations diplomatiques passent imperceptiblement au Gouverneur général, qui n'était autrefois qu'un simple relais entre Ottawa et le gouvernement britannique. Devenu le représentant du Souverain à la suite des grandes conférences impériales de l'entre-deux-guerres, il parut opportun aux autorités fédérales de faire du Gouverneur, plutôt que des Lieutenants-Gouverneurs provinciaux, le titulaire de la prérogative royale. Cela se fit sans heurt, avec l'acquiescement tacite des provinces, et le processus fut complété en 1947, lorsque les nouvelles lettres patentes autorisèrent le Gouverneur à exercer "tous les pouvoirs et attributions" du Souverain.

Comme ce haut personnage, devenu le chef de l'Etat canadien n'exerce ses compétences que sur l'avis du Conseil des ministres, la prérogative de conclusion des traités se trouve de la sorte transférée, en fait, à l'Exécutif fédéral. Bel exemple d'évolution coutumière; le gouvernement de Québec n'y vit que du feu.

Pourtant, une jurisprudence de la fin du XIXe siècle reconnaissant que "le lieutenant-gouverneur... est tout autant le représentant de Sa Majesté pour tous les aspects du gouvernement provincial que le gouverneur général lui-même l'est pour les fins du gouvernement du Dominion" (Liquidators of the Maritime Bank c. Receiver General of N.B., 1892). Mais cette opinion du Conseil privé ne cadrait guère avec la conception anglo-canadienne du fédéralisme, qui tend, depuis John A. Macdonald, à ne voir dans les provinces que de "grosses municipa-

lités". On écarta donc l'arrêt du revers de la main et les constitutionnalistes répitèrent à l'envi que les lieutenants-gouverneurs étaient de simples fonctionnaires fédéraux. A la longue, ce point de vue l'emporta par défaut.

La position actuelle du Gouvernement fédéral n'est donc point fondée sur des textes précis, mais sur une certaine évolution, une certaine pratique et une certaine interprétation de la Constitution, les quelques-unes s'inspirant d'une certaine idée du fédéralisme canadien.

LES NOUVELLES TENDANCES

A ce délicat château de cartes, il n'est jamais trop tard pour opposer le souffle d'une nouvelle pratique s'inspirant d'une autre conception du fédéralisme. Il va de soi qu'Ottawa défendra l'édifice et invoquera ses droits acquis; c'est de bonne guerre. Il le fera d'ailleurs avec d'autant plus d'acharnement que certaines autres provinces avaient soulevé la question des traités avant le Québec et que le Gouvernement et l'Establishment étaient parvenus, dans une large mesure, à mater cette première mutinerie. Les revendications du Québec risquent de tout remettre en question.

Les tendances provinciales firent leur apparition dès 1932, lorsque le Québec conclut quelques ententes avec d'autres pays de l'Empire britannique dans le but d'éviter la double imposition en matière de droits successoraux. A l'heure actuelle, la province demeure partie à trois accords de ce type (avec la Grande-Bretagne, l'Irlande du Nord ainsi que Trinidad et Tobago). Mais ce

n'étaient là que de bien modestes précédents. En 1951, le Nouveau-Brunswick négocia un "pacte" avec l'Etat du Maine dans le but de faciliter la lutte contre les feux de forêt (nous verrons que la Constitution américaine autorise les Etats de l'Union à signer de tels accords avec l'assentiment du Congrès). Cependant, le gouvernement fédéral informé de la chose, s'y opposa et l'entente ne put être complétée. La Nouvelle-Ecosse fut plus astucieuse lorsqu'elle entreprit, vers 1955, de conclure un accord avec les Pays-Bas pour l'établissement d'immigrants hollandais sur de nouvelles terres. S'étant heurtée au refus des autorités fédérales, la province fit signer le document par un organisme gouvernemental subsidiaire, le "Land Settlement Board". Sans doute ne s'agit-il pas d'un accord international au sens strict, mais les effets pratiques en sont les mêmes. Une lettre récente de l'organisme responsable nous apprend en effet que l'accord signé en 1956 n'a jamais été mis en question et produit encore d'heureux résultats, "à la satisfaction de tous les intéressés".

SOUPLESSE RELATIVE DES AUTORITES FEDERALES

Nous pourrions citer d'autres exemples, tel cet accord du 29 mars 1961 entre l'Ontario et le Minnesota, par lequel les deux Etats fédérés convenaient de construire un pont international sur la rivière Pigeon. Cette fois, le gouvernement central s'était montré plus souple et avait fait autoriser l'accord par le Parlement, en 1959. Il est intéressant de noter que l'approbation du texte ne prit pas la forme d'une rati-

fication, mais d'une simple approbation par l'Exécutif fédéral (décret no. 1961-254). Une entente semblable est intervenue le 2 février entre le Manitoba et le Minnesota à propos d'une route internationale, mais n'a pas, à notre connaissance, fait l'objet d'une loi du Parlement. Aux dernières nouvelles, la route sera construite dès que le Congrès américain aura donné son approbation finale; à noter que le texte de l'accord ne mentionne même pas le consentement du gouvernement canadien.

A son tour, le Québec est entré dans la danse des précédents, en 1963. S'inspirant peut-être de l'attitude de la Nouvelle-Ecosse, le gouvernement procéda par voie d'accord entre organismes subsidiaires: le ministère de l'Education du Québec et l'E.N.A. ou l'A.S.T.E.F. de France. Cependant, le ministère des Affaires extérieures réclama le droit d'intervenir dans l'affaire et d'en modifier les termes au besoin.

Aussi le gouvernement québécois a-t-il décidé de poser un nouveau précédent en février dernier. Une "entente" comportant des échanges de personnel enseignant et d'étudiants intervint cette fois directement entre le gouvernement français et le gouvernement provincial et M. Gérin-Lajoie se rendit même à Paris pour la cérémonie de signature. Ottawa tint encore une fois à s'interposer car le gouvernement fédéral n'a en aucune façon abandonné sa thèse selon laquelle il possède seul le pouvoir de conclure des accords internationaux au sens strict. Un échange de lettres eut donc lieu entre l'ambassade de France et le ministère des Affaires extérieures, confirmant l'entente Paris-Québec. Il im-

porte qu'aux yeux de la capitale canadienne, seul cet échange de lettres avait valeur internationale. Du point de vue des effets pratiques, cependant, l'entente se suffit à elle-même.

La situation actuelle est donc loin d'être claire: la capacité internationale du Québec prend forme grâce à la technique du précédent, mais elle est contestée sur le plan des principes par Ottawa. Sans doute est-ce l'une des raisons pour

lesquelles M. Gérin-Lajoie a voulu, au nom du gouvernement de Québec, clarifier la situation. L'inconvénient majeur de l'interposition fédérale est le contrôle qu'elle permet d'exercer sur chaque disposition, voir chaque virgule des accords, en des domaines qui relèvent de la compétence législative et exécutive du Québec. Aussi, le ministre québécois s'est-il montré particulièrement ferme sur ce point: "Il n'est plus ad-

missible, a-t-il déclaré, que l'Etat fédéral puisse exercer une sorte de surveillance et de contrôle d'opportunité sur les relations internationales du Québec".

Est-il souhaitable et possible cependant, d'étendre une telle règle à toutes les provinces? Peut-on se passer totalement, dans la perspective d'une nouvelle constitution, d'un contrôle des autorités centrales sur les accords conclus par un Etat-membre? ■

Le Québec sera unilingue anglais ou unilingue français

(S.J.) "Le Québec sera unilingue anglais ou unilingue français". Voilà ce qu'a déclaré M. Raymond Barbeau à l'occasion de la conférence qu'il a donnée jeudi soir dernier au Centre social. Celle-ci portait sur "les implications de l'unilinguisme dans le concret."

M. Barbeau a commencé son exposé en situant la langue dans le contexte social d'une nation. Celle-ci serait un lien économique, politique, aussi bien que culturel, reliant les individus dans une région géographique donnée. Il considère la langue comme une valeur susceptible d'être protégée par une législation. Il a cité plusieurs exemples, et a déclaré que la majorité des ex-colonies prévoient un article dans leur constitution visant à protéger la langue, que M. Barbeau considère comme faisant partie du patrimoine national.

Il a poursuivi en posant l'hypothèse de deux modes d'action pour appliquer l'unilinguisme. D'une part, à l'intérieur des cadres confédératifs: Il s'agirait de convaincre les municipalités exclusivement francophones de se déclarer unilingues. A ce niveau, cette mesure n'aurait pas à l'encontre de l'article 133 de la Constitution. M. Barbeau a critiqué les recommandations du rapport Parent qui préconisent l'enseignement de l'anglais dans les premières années du cours primaire. Cette mesure, selon lui, participerait à la dégénérescence de la langue française au Québec. Pour sa part, il considère que l'anglais ne devrait pas être enseigné avant la neuvième année du cours secondaire. En troisième lieu, M. Barbeau suggère de "franciser" les institutions et organisations en leur obligeant de présenter leur rapport annuel en français.

Au cours de la période de question, on a demandé à M. Barbeau s'il ne s'agissait pas là d'un simple renversement de la situation existante actuellement dans l'ensemble du Canada; à quoi il répondit: "Oui, on a fini d'être charitables". ■

La gratuité scolaire...

(Suite de la page 1)

Devant cette situation, les étudiants doivent se demander ce qui se passe au ministère de l'Education.

On peut aussi se demander si le ministre de l'Education n'est pas dépassé par les événements. Si oui, alors qu'il donne sa démission. Aucun homme n'est irremplaçable. Après les belles paroles, les belles promesses, les tournées en province pour la démocratisation de l'éducation, est-il maintenant capable de réaliser ce qu'il a préché? On pourrait commencer à en douter.

LE PROBLEME FINANCIER ET SES SOLUTIONS

Le gouvernement nous invite à prendre conscience des difficultés financières que pose le coût de l'application de la gratuité scolaire. Si le gouvernement manque d'argent qu'il aille le chercher là où il se trouve. En ce sens, l'AGEUM a d'ailleurs suggéré plusieurs moyens ou sources financières au gouvernement du Québec.

Deux exemples me viennent à l'esprit:

Soit d'aller chercher certains revenus de taxation à Ottawa. Que le gouvernement fédéral vende ses armes nucléaires pour l'éducation et qu'il redistribue les revenus aux provinces, ce sera suffisant pour financer la gratuité scolaire, soit que le gouvernement provincial établisse une loterie comme en Suède, et ce sera suffisant pour financer la plus grande part de l'éducation.

D'autre part, les représentants du peuple sont élus pour répondre aux besoins de la population, c'est donc à eux de trouver des solutions à ce problème. Si le gouvernement est incompetent, et par cela se sent incapable d'appliquer la gratuité scolaire, les étudiants devront s'en souvenir aux prochaines élections.

L'ATTITUDE DES ETUDIANTS DEVRA ETRE RADICALE

Les étudiants doivent commencer à en avoir plein le dos des belles promesses, tout a été dit et écrit sur la gratuité scolaire et c'est dès sep-

tembre qu'elle devra être appliquée.

Que le gouvernement ne se fasse pas d'illusion, l'AGEUM ne lâchera pas. Les étudiants devront rejeter tout palliatif, toute politique dupesiste de bout de chemin. Ce qu'il nous faut, c'est un système global, efficace, fonctionnel et juste pour tous. Le seul système formulé qui répond à ces critères, c'est la gratuité scolaire.

Les étudiants devront rejeter radicalement toutes formes de formules de prêts généralisés qui ne sera pas accompagnée de la gratuité scolaire. Ils devront répondre au gouvernement, qu'ils refusent de perpétuer un système d'exploitation, et qu'ils refusent de devenir eux-mêmes exploités de ceux qui ont payé leur éducation.

UNE BATAILLE A FINIR PAR UNE EPREUVE DE FORCE

La gratuité scolaire est maintenant une bataille à finir, dès septembre. Il nous faudra répondre à l'inertie et à la force du pouvoir par une action de force massive.

Les moyens qui s'offrent à nous sont, de refuser de payer les frais de scolarité ou de faire la grève, dès l'ouverture des cours pour l'année académique 1966-67. C'est le gouvernement qui nous y aura forcés.

Ces quelques lignes sont celles, non d'un théoricien mais celles d'un syndicaliste d'action au service des étudiants et qui invite ces derniers à ouvrir le débat sur ces suggestions dans l'optique d'une démocratie de participation, et, dans le but d'en finir avec cette bataille longue de dix ans.

La gratuité scolaire a toujours été la priorité des priorités au niveau de la politique des services.

En tant que vice-président aux services, je crois que le temps est venu de voir cette théorie devenir une réalité. ■

Bryant McDONOUGH,
vice-prés. intérieur
AGEUM

Antigua, le Burundi, la Colombie, le Ghana, l'Inde, la Jamaïque, le Kenya, Madagascar, l'Ouganda, le Pérou, le Ruanda, le Sarawak, la Tanzanie, le Tchad, Trinidad et la Zambie appellent à l'aide.



Aidez-les...vous vous aiderez

Mais tous ces pays ont une chose en commun. Ils ne veulent pas de vous si vous n'avez à leur offrir que des utopies. Ils ont besoin de gens réalistes qui sont prêts à travailler sans répit. Des gens qui ne vivent pas dans les nuages mais qui ont vraiment les deux pieds sur la terre. Ne vous leurrez pas... s'engager dans cet organisme, c'est se lancer dans une voie ardue et un travail ardu et accablant. C'est la seule façon de satisfaire aux besoins de ces pays et peut-être à quelques-uns des vôtres. Qu'est-ce que SUCO? C'est un organisme national créé dans le but de donner l'occasion à plusieurs Canadiens de servir à l'étranger. SUCO fait les arrangements nécessaires pour placer des femmes et des hommes compétents dans les pays qui ont besoin de leurs services. Si vous êtes dirigés vers un pays c'est que ce pays vous a demandé, vous ou quelqu'un comme vous. De quelle façon SUCO procède-t-elle? A l'étranger, des organismes internationaux aident SUCO dans le placement du personnel. Au Canada, des comités locaux situés dans la plupart des universités sont au service de tous les intéressés. De qui ces pays ont-ils besoin? De gens qui ont

vraiment quelque chose à offrir, qu'il s'agisse de l'enseignement des mathématiques, de la culture du blé, de soins médicaux, de la construction de ponts, etc., etc. Ces pays ont besoin de gens qui peuvent s'adapter facilement et qui ont atteint une pleine maturité. Des gens qui ont de l'initiative. Des gens qui attirent le respect et qui respectent aussi les autres. Pensez-y un moment, vous saurez si ce que vous pouvez offrir est intéressant. Comment se fait la sélection des candidats? Sévèrement. Nous ne désirons pas envoyer des personnes sous-développées dans des pays sous-développés. La première sélection se fait par des comités locaux. Ensuite SUCO soumet ses candidats aux gouvernements et organismes qui ont besoin de personnel. Ceux-ci prennent la décision finale. SUCO organise aussi des cours d'orientation et de préparation. Comment s'inscrire? Remplissez deux copies du formulaire d'information que vous pouvez vous procurer des représentants locaux de SUCO dans n'importe quelle université canadienne, ou écrivez au secrétariat de SUCO, 75, rue Albert, Ottawa.

SUCO
L'occasion d'une vie

SEMAINE DE PHILOSOPHIE

Vendredi le 11 février
Conférence publique de
M. BERNARD SALASSE
conseiller économique
de la C.S.N.

TITRE: Valeur et société industrielle

Samedi 12 février
Conférence publique de
M. JEAN LADRIERE
professeur à Louvain

TITRE: Philosophie et Science Sociales
ENDROIT: Auditorium T310 à 8.15 h. P.M.

DANSE LIBRE
VENDREDI
le 11 février 1966
au 4e et 5e
du Centre Social
Musique différente sur les
deux étages
Discothèque au 4e
VENEZ EN FOULE!

Il y a "de la place au sommet" à la Banque de Commerce

La Banque de Commerce dispose d'emplois qui vous offrent d'excellentes perspectives d'avancement dans des domaines nombreux et variés. Demandez notre brochure gratuite: "Devenez banquier", dans une de nos succursales ou, par écrit, à notre Service du Personnel, 1155 ouest, rue Dorchester, Montréal.

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE

Plus de 1300 succursales à votre service

"Sundays '65 - '66 du Y.M.-Y.W.H.A. présente

PLEIN FEU
SUR LA GUITARE CLASSIQUE
en vedette

STEPHEN FENTOK

Récital de Luis Milan, Roncalli, Rameau, Bach, Sor, Paganini, Tarrega, Albeniz, Villa Lobos, Castelnuovo-Tedesco, Jean-Marie Cloutier.

DIMANCHE, le 13 FEVRIER, 8 h. 30 p.m.
YM-YMHA, 5500 Westbury Avenue
Entrée \$2.00

Qui paie pour l'éducation, qui devrait payer, qui peut payer

N.D.L.R. — La gratuité scolaire doit être autre chose qu'un dogme ou un mythe.

Comment se présente le problème de l'aide financière aux étudiants? Quelles seraient les conditions d'un régime de gratuité scolaire?

Aucune action collective consciente ne sera possible de la part des étudiants tant que chacun n'aura pas pris connaissance des problèmes concrets qui entourent, fondent et situent la revendication de la gratuité scolaire. Autrement, ça peut devenir vite (ou rester) une revendication bourgeoise et "élitiste".

A titre d'information, de réflexion sur les dimensions concrètes du problème et des voies de solution, nous présentons ce texte de Victor Rabinovitch, écrit pour les membres du Comité consultatif étudiant des bourses et prêts au Service de l'aide aux étudiants, comité dont l'auteur fait lui-même partie.

par Victor Rabinovitch,
Université McGill (1)

QUI PAIE POUR L'ÉDUCATION ?

Il y a présentement dans notre société quatre groupes qui assument les coûts d'une éducation supérieure. Par ordre d'importance, ce sont: l'étudiant, ses parents, l'Etat et diverses corporations, fondations et donateurs privés.

L'étudiant contribue par son salaire d'été, par des emprunts variés, lesquels devront être remboursés une fois les études terminées, mais la principale source vient de ce qu'il pourrait gagner durant les périodes scolaires. Plusieurs observateurs, en particulier les économistes qui s'intéressent à l'investissement dans le capital humain, en sont venus à poser que le manque à gagner est de loin le plus formidable empêchement à la poursuite des études (2).

Malheureusement, l'idée d'une privation de salaire en est une très difficile à accepter pour l'homme moyen. C'est pour cette raison que M. Ronald Fecteau, par exemple, s'est attaqué impitoyablement à cette notion de manque à gagner (3).

Encore plus, les gains prévus sont un très sérieux empêchement à un prolongement des études. Si M. Fecteau s'était seulement placé lui-même dans le groupe des moins privilégiés, auquel nous nous intéressons actuellement, il aurait constaté qu'une famille pauvre ne saurait résister à la tentation d'ajouter au budget familial le revenu d'un autre salarié gagnant au minimum \$2,400.00 par année. En réalité, donc, le manque à gagner constitue

"une notion fort lointaine" uniquement pour ceux pour qui une perte de revenu ne constitue pas une objection sérieuse, c'est-à-dire, pour ceux qui sont présentement à l'Université (4).

On s'attend de nos jours, à ce que les parents contribuent dans une certaine mesure aux besoins financiers de l'étudiant, en d'autres termes, on s'attend à ce qu'ils paient, tout au moins théoriquement la différence entre le coût total d'une année d'études et le revenu total de l'étudiant. En pratique, les parents couvrent ordinairement la majeure partie des dépenses de l'étudiant (pension, vêtement), en plus d'absorber partiellement la perte de gages au cours des années.

L'Etat est supposé donner la possibilité à un étudiant d'entrer à l'Université, si sa contribution, additionnée à celle de ses parents, n'est pas suffisamment élevée pour défrayer l'ensemble des dépenses de l'année. En plus, l'Etat accorde certaines subventions directes aux universités et aux collèges.

Quelques organisations privées (e.g. corporations) fournissent la plus petite et la moins sûre des contributions, en accordant peut-être un petit nombre de bourses au mérite ou en donnant des subventions pour les principales recherches.

CONCLUSION

Ceci n'est qu'une très brève description de la division des responsabilités financières existantes dans le système éducationnel supérieur au Québec. Que cette division ne soit dorénavant plus satisfaisante ne fait aucun doute, car elle

ne répond pas aux deux critères fondamentaux: l'accessibilité générale et un support financier adéquat. Nous n'avons pas atteint au Québec l'accessibilité générale, et de plus nos universités ne reçoivent pas une aide financière suffisante.

Dans la discussion pour toute redistribution de la responsabilité financière pour une éducation supérieure, notre but doit toujours être: d'atteindre un niveau général d'éducation correspondant à un état technologique moderne, un tel niveau pouvant être atteint uniquement par un système qui garantit l'accessibilité générale à tous les citoyens compétents, tout en assurant les institutions supérieures d'une capacité financière adéquate. La valeur de tels pré-requis est évidente par elle-même.

QUI DEVRAIT PAYER POUR L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE ?

En examinant attentivement les quatre groupes de la société qui supportent présentement le coût de l'éducation supérieure, nous pouvons déterminer, tout au moins en théorie, qui devrait porter une bonne partie du fardeau. Personne, d'autant moins les économistes intéressés dans l'investissement de capital humain, ne suggère que l'étudiant ne devrait pas payer une partie des coûts. L'étudiant est un actionnaire principal dans sa propre éducation. Il est celui qui est directement impliqué, il en recevra dans le futur un bénéfice considérable, financier ou autre. Manifestement, il doit faire un double investissement financier et intellectuel.

Jusqu'à présent, les parents de l'étudiant ont également eu à apporter une contribution financière majeure. Que ceci soit socialement et économiquement juste, est discutable. Financièrement, les parents ont eu à supporter leur enfant pour un minimum de dix-sept années. Ils ont dû renoncer à plusieurs plaisirs personnels, simplement afin d'être capables de payer la nourriture, le vêtement et les dépenses courantes de leur enfants. En fait, en leur demandant de prolonger leur assistance financière, nous leur disons qu'ils doivent accroître leur contribution pour subvenir à un enfant, qui est en réalité assez vieux pour être un salarié.

Dans cette perspective, on ne peut attendre d'une famille à faible revenu qu'elle encourage ses enfants à aller à l'Université, et il n'y a aucun doute que la famille influence grandement dans la décision d'entreprendre des études supérieures. Le Rapport Anderson en Angleterre souligne avec insistance l'importance du rôle des parents quant à son influence sur la décision de l'enfant. Ce Rapport croit très fermement que la suppression du fardeau financier des parents instituerait un pas plus que positif en vue d'ouvrir plus grandes les portes vers l'accessibilité à l'éducation supérieure.

De plus, le traditionnel argument qui veut que l'éducation d'un enfant soit comme une police d'assurance pour les vieux jours de ses parents, a perdu beaucoup de sa valeur, déjà fort discutée. Car les plans de pension et les allocations de vieillesse du gouvernement pouvaient, en majeure partie à la sécurité à long terme.

Outre ces raisons économiques (ou financières) essentielles qui s'élèvent contre la prolongation du pré-sent rôle joué par les parents nous devons également considérer un problème social très important — aucun système de support financier aux Universités qui inclut une contribution majeure des parents, ne peut réellement réussir à établir d'une accessibilité générale. Un tel système, par sa nature même, accentue tout bonnement les barrières sociales et financières existantes entre les groupes de revenus différents. Une aide limitée ou des projets de bourses, impliquant l'usage d'un "means test", n'éliminent pas ces barrières (6).

Le troisième groupe qui contribue financièrement, dans le contexte actuel, à l'éducation supérieure est l'Etat. Tout comme dans le cas de l'étudiant, l'Etat est un actionnaire principal dans le processus éducationnel de ses citoyens. Non seulement recevra-t-il des bénéfices sociaux concrets de l'éducation de ses citoyens, mais également d'importants bénéfices économiques; si importants que l'Etat technologique moderne ne peut les négliger (7).

L'Etat doit manifestement se préparer à faire un investissement financier proportionnel dans l'éducation afin de protéger et d'améliorer sa situation économique.

Aux Etats-Unis, les corporations, les fondations, et divers donateurs privés fournissent d'énormes contributions aux institutions d'enseignement supérieur, et ces groupes portent une portion considérable du fardeau financier total. Au Canada, aussi, nous pouvons honnêtement nous attendre à ce que de telles organisations et de tels individus contribuent généreusement, non dans la même mesure que chez nos voisins du Sud toutefois. Le problème est étroitement relié à la question de la propriété étrangère de nos industries, et je

ne me propose point de résoudre cela. De plus, les organisations qui sont détenues à la base par des Canadiens ne sont pas soit assez nombreuses, soit suffisamment riches pour imiter les efforts de leurs contreparties américaines.

Nous voyons donc, qu'alors que d'un côté on pourrait escompter de leur part une contribution financière à l'enseignement supérieur, parce qu'elles sont directement bénéficiaires des diplômés que leurs subventions ont produits, d'un autre côté, ils ne peuvent supporter la majeure partie des coûts financiers par eux-mêmes. Leurs contributions volontaires, en fait, complèteront les coûts d'opération de base, qui devront être couverts par d'autres sources.

CONCLUSION

Nous avons étudié les quatre groupes qui contribuent présentement au support financier de l'enseignement supérieur. Nous avons trouvé, que pour établir une nouvelle division de la responsabilité financière, nous avons eu à écarter les parents comme principaux contribuables, parce que si nous ne faisons point cela, ce serait (1) économiquement irréaliste, et (2) socialement injuste. Économiquement irréaliste simplement parce que la plupart des parents n'ont pas les moyens de supporter une telle charge financière, et socialement injuste parce que nous ne pourrions attendre des parents qu'ils créent un milieu social favorable à l'épanouissement éducationnel des enfants. Nous avons également eu plus loin à éliminer les corporations, fondations et donateurs privés comme sources de contributions éventuelles, parce que ces groupes ne peuvent supporter la charge adéquatement.

D'autre part, nous avons constaté que la demande pour une plus forte proportion du capital nécessaire devrait être adressée à l'étudiant et à l'Etat parce que ce sont ces deux groupes qui reçoivent les plus forts bénéfices de leur investissements — bénéfices évalués dans les deux optiques, autant économiques que sociales.

QUI PEUT PAYER ?

Nous venons d'étudier qui devrait actuellement les coûts de l'éducation supérieure, et qui devrait payer ces dépenses idéalement parlant. Toute autre

discussion doit être faite à la lumière des conclusions atteintes: à savoir que (1) tout système de financement de l'éducation supérieure doit garantir l'accessibilité générale et la suffisance financière au support financier adéquat aux institutions, et (2) que le système idéal devrait comprendre uniquement les contributions de l'étudiant et de l'Etat. Le but de ce chapitre est de s'enquérir du "qui peut actuellement payer les coûts d'une éducation supérieure". Nous devons pour cela voir si ce système idéal est réalisable ou s'il est nécessaire d'y apporter certaines modifications afin de le rendre applicable.

Les dépenses de l'éducation supérieure devraient être partagées entre l'étudiant et l'Etat, mais le problème se pose maintenant au niveau de la question suivante: "Dans quelles proportions devraient-elles être partagées". Pour trouver la solution à ce qui est essentiellement un problème d'investissement, retournons jeter un coup d'oeil sur les bénéfices financiers de chacune des parties en présence.

Il n'y a aucun doute que le niveau d'éducation d'une population est un facteur primordial dans la croissance économique d'un pays. Dennison, par exemple, a évalué que 43% de la croissance du Produit National Brut peut être attribué directement au placement fait en éducation (8).

Même les économistes à tendance conservatrice, tel que Gary Becker, ont reconnu l'importance économique de l'éducation. Dans son dernier livre "Investment in human Capital", Becker concède un bénéfice minimum de 25% (par année) sur l'investissement fait en éducation. Becker estime plus loin que de ce bénéfice total de 25%, le bénéfice de l'individu est de l'ordre de 9%, laissant ainsi un bénéfice approximatif de 16% attribuable aux secteurs économiques de la société. Ce qui signifie que l'Etat dans son ensemble, peut attendre, exclusion faite des gains personnels de ses diplômés universitaires, un bénéfice annuel sur son investissement en éducation de près de 16% (9).

Même si plusieurs recherches se poursuivent encore dans ce domaine (10), un bon nombre de conclusions



M. Victor Rabinovitch

générales, mais non moins valables, ont déjà été tirées. Le bénéfice de la société dans l'investissement en éducation est (1) très considérable, et (2) énormément plus grand que le bénéfice de l'individu (proportionnellement il est probable deux fois plus élevé, 2:1).

Dès lors, il est évident que l'Etat doit s'acquitter de la part du lion des coûts totaux de l'éducation supérieure. Le problème qui demeure et auquel il faut que nous répondions est le suivant: est-ce que l'Etat et l'étudiant sont capables d'accepter leurs responsabilités financières respectives. L'étudiant est capable de supporter sa part en raison de l'investissement qu'il fait en perdant plusieurs années de salaire, dû au fait qu'il prolonge ses études. Comme nous l'avons déjà noté, les gains prévus représentent pour l'étudiant un investissement réel de \$2,400.00 au minimum par année.

L'Etat également peut définitivement être à la hauteur de sa responsabilité financière. Quoiqu'il sera probablement nécessaire de créer un impôt spécial pour l'éducation, il n'en demeure pas moins que si cet impôt est prélevé sur le revenu et selon une échelle proportionnelle, nous éliminerons la critique souvent entendue que les gens en moyen profitent d'un avantage indû, si l'éducation est gratuite. Ils n'en profiteront sûrement pas car ils vont payer l'équivalent des frais par les impôts, la différence de dernière analyse étant que le fils du pauvre va maintenant entrer à l'université sur un pied d'égalité avec le fils du riche (11).

L'important est ceci: l'éducation des citoyens est aujourd'hui une nécessité économique pour l'Etat. L'éducation est d'une trop grande importance pour être abandonnée jusqu'en 1970. L'accessibilité à l'uni-

versité accompagnée d'un système de financement adéquat, constitue une priorité vitale pour l'Etat. L'Etat peut couvrir sa part de dépenses éducationnelles plus élevées. L'Etat doit couvrir sa part de dépenses éducationnelles plus élevées, même si cela veut dire remettre à plus tard d'autres projets qui ont actuellement préférence. ■

(1) Traduction par: André Laurin FAGECCO.

(2) T. Shultz: The Economic Value of Education (1963) — Investment in Human Capital (1961).

(3) M. Ronald Fecteau: "Essai sur le concept de la responsabilité en matière d'aide aux étudiants", page 6 (annexe au Rapport sur l'accessibilité).

(4) Il est à noter que le manque à gagner présente une barrière sérieuse pour les familles à revenus moyens, également. Par exemple, un des principaux facteurs empêchant l'étudiant d'entrer dans les études médicales, est la peur de perdre plusieurs années de salaire.

(5) Que nous n'avons pas l'accessibilité universelle au Québec est un fait très bien connu et accepté. Que nos universités n'aient pas un support financier suffisant devient une évidence lorsque nous comparons les salaires des professeurs, les facilités de recherche et les budgets des institutions éducationnelles du Québec avec ceux des Etats-Unis. Par exemple, le budget total de l'Université McGill est d'approximativement \$28,000,000 de dollars, alors que celui de l'Université de Pennsylvanie se situe à \$24,000,000 de dollars, et que celui de Cornell à \$200,000,000.

(6) a) Anderson Report, page 7 (Great Britain 1959).

b) Mémoire de l'Union canadienne des étudiants à la Commission de Doyen Bladen sur le financement de l'éducation supérieure (1965).

c) Elen Johnson, "Is the low tuition principle outmoded?" (Review of Economics and Statistics, 1961).

(7) Edward F. Dennison: The Source of Economic Growth and the Alternatives Before Us. (Brookings Institute, 1962).

(8) Edward F. Dennison (Supra, page 4).

(9) G. Becker: "Investment in Human Capital", "Under-Investment in Education" (American Economic Review, 1961).

(10) Bien plus, la suggestion a été faite que l'Etat applique une taxe spéciale pour l'éducation sur les profits de corporations à propriétaires étrangers afin qu'ils fournissent une juste contribution au système d'éducation du pays, des produits (gradués) duquel ils sont les principaux usagers.

(11) Par exemple, dans une tentative pour fixer la taxe de bénéfice retiré de l'éducation en dehors des cadres temporels, un économiste en arrive à une approximation de 30-35% pour tout le la société.

Voir: La thèse de maîtrise de Robert Rabinovitch (University of Pennsylvania), 1965.

SAMEDI LE 12 FEVRIER

PETIT BAL
DE LA
ST-VALENTIN

avec l'ensemble de

GÉRARD FERRÉ
GRAND SALON
DU
CENTRE SOCIAL

Jeune étudiant aimerait faire de la conversation française avec jeune fille de 19 à 22 ans. Rens. 288-1946 jusqu'à 5 heures.

Jeune fille pour partager chambre avec étudiante. Occasion de perfectionner anglais. Appeler Maiton ou Mme Laval, 5885 Soult, app. 14, RE. 5-2977.

BUREAU A LOUER

Salle d'attente
Idéal pour
professionnel
Centre commercial
\$80.00 par mois.

11338, Jean Meunier
près d'Henri Bourassa



"Ça
ravigote"

On sait s'amuser au Québec
Et pour ajouter à leur plaisir, de plus en plus de gens actifs exigent O'Keefe, la bière douce.

Buvez O'Keefe la bière douce!

UNE REALITE DE NOTRE CAMPUS LE C.R.I.



Gilles Doucet et Me Gabriel Pallez

Combien de fois entendons-nous sur le campus cette question: "mais qu'est-ce que signifie le C.R.I.? Mais, est-ce que nous devons reprocher aux dirigeants de cet actif organisme de ne pas tenter suffisamment de faire connaître leur sigle? Ou est-ce qu'on doit reprocher à nos étudiants, trop occupés par leurs problèmes académiques, de ne pas tenter de connaître ce club?"

Pour répondre à ces questions, et à plusieurs autres, nous avons été les poser à l'intéressé premier: M. Gilles Doucet, président du "Club des Relations Internationales des étudiants de l'Université de Montréal."

— M. le président, voudriez-vous nous parler de votre club?

— Le Club des Relations Internationales a été fondé en 1947 par des étudiants en sciences politiques et de droit, soucieux d'assurer une présence "internationale" sur le campus. Depuis ce moment, nous avons rempli, à mon avis, une grande partie de la tâche que nous nous sommes fixés, mais massive est la tâche qui nous reste à accomplir.

— En fait où en est le C.R.I. à ce moment-ci et qu'a-t-il fait cette année?

— Le C.R.I. compte actuellement près de 300 membres recrutés dans la gent étudiante et non étudiante, un exécutif élu par

les membres veille à la bonne marche des affaires du Club, encouragé en ceci par l'apport que nous donne Me Nicolas Mattuesco, aviseur du Club, et Me Serge Lefebvre. Cette année nous avons lancé l'album souvenir que nous mettons à la disposition des étudiants à la coopérative de l'AGEUM et qui relate l'histoire, les activités et le but du Club depuis sa fondation jusqu'en 1964. Le comité des éditions C.R.I. a créé cette année le C.R.I.-liaison, journal de liaison entre les membres, le public et l'exécutif.

— Pour nos activités du premier semestre nous avons eu trois conférences. Celle annuelle du mois de septembre et qui a reçu cette année M. Pallez, un spécialiste de la planification française, qui nous a entre-tenu des méthodes budgétaires comparées de la France, de l'URSS et des Etats-Unis. Nous avons groupé une soixantaine de personnes autour de M. Necastille Jean qui nous a parlé du Vaudou haïtien et de M. Mattuesco qui nous a entretenu des limitations de la guerre aérienne.

Pour maintenir un esprit de "Club" florissant, 3 activités sociales: un voyage au siège de l'ONU avec visite à New York, voyage qui devient tradition dans notre Club. Cela nous a permis de rencontrer la mission canadienne, ainsi

que 2 autres missions étrangères et d'assister au débat... sur l'admission de Chine aux N.U.

Nous avons eu également une projection de films sur le ski avec une soirée dansante et surtout un agréable réveillon de Noël qui a groupé plusieurs membres canadiens et non canadiens dans un charmant décor d'une ferme de banlieue montréalaise.

— Mais est-ce que à part ces activités socio-culturelles, le Club n'offre pas d'autres avantages à ses membres?

Si, nous avons innové cette année en permettant à nos membres de voyager en Europe à des prix vraiment bas (Montréal-Paris, aller retour: \$250).

Nous avons pu obtenir également des réductions pour des pentes de ski dans les Laurentides.

— Cela est très bon: mais est-ce qu'on peut jeter un regard sur votre programme du deuxième semestre?

— Ce deuxième semestre, nous voudrions maintenir le rythme d'une conférence et d'une activité sociale par mois. Ainsi nous allons avoir comme conférenciers, M. Philippe North, attaché culturel de l'ambassade de France et M. Paul Bouchard, directeur du centre espagnol à Laval, qui nous parlera de l'Amérique Centrale. Mais je vous avouerais que notre princi-



Serge Lefebvre et Gilles Doucet

pale préoccupation demeure le congrès annuel du C.R.I.

— Oui le congrès va être axé sur un des problèmes fondamentaux de notre décennie: la politique internationale — Mythes et réalités.

— Donnez-nous une idée du programme de votre congrès?

— Le congrès s'ouvre vendredi, le 11 mars, par une conférence de M. Paul Tremblay, ambassadeur du Canada aux Nations-Unies.

Samedi, M. Max Cohen de McGill et M. Sabourin d'Ottawa viendront entretenir des délégués de plusieurs universités canadiennes et américaines et l'après-midi du même jour nous aurons l'honneur d'accueillir le général Pierre Gallois: chef d'état major des armées françaises et père de la Force de frappe française qui nous entretiendra des conséquences économiques de l'avènement des armées nouvelles.

Et le samedi soir, M. Paul Martin, ministre des affaires extérieures du Canada nous fera un exposé sur la politique extérieure canadienne lors d'un banquet. Dimanche nous avons la possibilité de l'entendre M. Pierre Laporte nous parler des relations culturelles du Québec soit de passer une agréable journée dans le Nord.

A ce sujet, nous lançons dès maintenant un concours qui permettra au gagnant ayant rédigé le meilleur mémoire sur un sujet choisi: la politique internationale commerce et aide, de participer au congrès de l'association internationale des C.R.I. qui aura lieu du 29 mars au 2 avril à St. Louis du Missouri.

— Maintenant si vous le voulez, je voudrais que vous nous parliez des problèmes que rencontre le C.R.I. dans la propagation de cet esprit sur la Campus.

— Il est certain que du fait que le C.R.I. est un organisme totalement indépendant, administrativement et financièrement, cela nous pose des problèmes tracassiers. Cette indépendance, si nous en sommes jaloux, n'empêche pas que nous serions prêts à établir des relations plus soutenues avec l'AGEUM.

Peut-être serait-il possible d'envisager un cadre à une forme d'affiliation particulière au sein de notre syndicat qui nous permettrait de se sentir les mains libres constitutionnellement et financièrement parlant.

Nos relations ne s'arrêtent pas à l'AGEUM, cette année nous avons créé de très bonnes relations avec Cosmopolis et nous avons accepté d'organiser la première journée de la semaine de l'étudiant étranger.

— Si nous revenons à l'esprit du Club, surtout à

cette sorte d'apathie que l'on rencontre chez les étudiants québécois, est-ce que, à votre avis, il existe une raison à cette indifférence?

— Oui, en effet, notre premier obstacle demeure dans le recrutement des membres nouveaux, mais cela s'explique par le fait que les préoccupations actuelles de l'étudiant québécois sont surtout axées dans une optique provinciale, vous n'ignorez pas que notre lutte pour affirmer notre identité nationale absorbe toutes nos énergies. Mais, je pense qu'avec la reconquête de cette identité, les jeunes seront plus aptes à acquiescer ce sens international qui manque beaucoup au québécois.

— Souhaitons-le avec vous, Monsieur le président, mais est-ce qu'il serait possible d'y remédier à votre avis?

— Je pense que oui, par une information saine qui réussisse à abattre tous les préjugés qui dirigent la pensée de nos étudiants dans le domaine international. Je pense que plus ils en sauront, plus ils seront motivés à participer à l'élaboration d'un monde nouveau et surtout plus ils comprendront que les affaires internationales c'est au fond nos affaires.

INTERVIEW recueilli par Abdelhamid DAMIR

UN VRAI SERVICE SOCIAL

par Michel Lancôt

Il y a quelques jours nous recevions au Quartier Latin un communiqué selon lequel quelques irrégularités se produisaient aux Habitations Jeanne-Mance (plan Dozois). Pour ne citer que les points les plus importants du communiqué disons par exemple que l'on nous apprenait "que certains locataires payaient un loyer d'un montant de cent sept dollars, que l'administration pouvait expulser les locataires dans les cinq jours, que les machines à laver et à sécher (fournies par la corporation H.J.M.) étaient défectueuses dans la majorité des cas, faute d'argent pour les réparer, que l'on déclamaient une enquête royale pour faire sortir le chat du sac, etc. En somme, une bonne critique ou plutôt "descence" à la "Frenchie" Jarraud.

Sur le moment je fus sujet à croire à de telles affirmations venant de la part du Comité des Citoyens des Habitations Jeanne-Mance. C'est alors que je me rendis à l'adresse mentionnée au bas du communiqué pour rencontrer le président dudit comité afin de connaître plus de détails. Je m'attendais à rencontrer un jeune homme sérieux et abondamment secondé. Erreur, je ne vis qu'un homme âgé, frustré et en plus réactionnaire. Même qu'il semblait former à lui seul tout le comité. Je n'étais donc pas

tellement plus avancé. Il ne me restait plus qu'une chose à faire: rencontrer l'administrateur de la Corporation d'Habitations Jeanne-Mance, M. Léopold Rogers, et lui demander de bien vouloir répondre à l'outrageant communiqué.

Il me reçut avec empressement et cordialité. L'administrateur était content et même très content de s'expliquer et surtout de faire le point au sujet des faussetés émises par le communiqué. A la première attaque concernant les loyers de cent sept dollars, il répondit que ceux qui payaient le montant de \$107.00 par mois pour leur loyer étaient des gens qui le voulaient bien. Et même que l'administration n'était pas intéressée du tout à garder de tels locataires parce que ceux-ci ne remplissent plus les conditions essentielles pour vivre aux Habitations Jeanne-Mance, c'est-à-dire être comme on dit "sophistiquement" des "économiquement faibles". Le montant du loyer est en fonction du salaire. Par exemple: une personne gagnant un minimum de \$150, par mois paie un loyer de \$32, par mois plus \$13, d'entretien (poêle, réfrigérateur, laveuse, sècheuse, concierge, éleveur, incinérateur, etc.) si elle a deux personnes à sa charge ou \$24, par mois de loyer plus \$13, d'entretien si elle fait vivre dix personnes.

Le salaire maximum et encore admis au H.J.M. est

de trois cent cinquante dollars par mois. Une personne gagnant \$40.00 doit payer 30% de plus de la différence entre quatre cent et trois cent cinquante dollars, ce qui fait pour un logement un montant à payer par mois de cent treize dollars et trente cents. Le locataire en somme outre son loyer et les frais d'entretien n'a plus qu'à payer les comptes d'électricité et de téléphone.

Il n'y a pas de patronage, comme le faisait supposer le communiqué, mais plutôt un barème selon lequel les personnes jouissant de gros revenus paient de gros loyers et ceux de moindre revenu un loyer en conséquence. Les gens qui paient un montant élevé de loyer ne veulent pas partir et l'administration ne peut les chasser.

Au sujet des expulsions à cinq jours d'avis, M. Rogers affirma que cela était exact. La corporation peut en effet chasser des locataires en ne les prévenant que cinq jours à l'avance, mais généralement il se agit du préavis de trente jours. En six jours, ils ont dû se servir de la première mesure qu'à deux reprises et ce, dans des cas de personnes jugées indésirables.

A propos des machines à laver et à sécher, monsieur Rogers déclara que "les soixante-dix machines n'étaient généralement pas défectueuses. Jamais plus de cinq machines ne le sont

en même temps." Ce qui, de continuer monsieur Rogers constitue un pourcentage meilleur comparativement à celui des "buaenderettes".

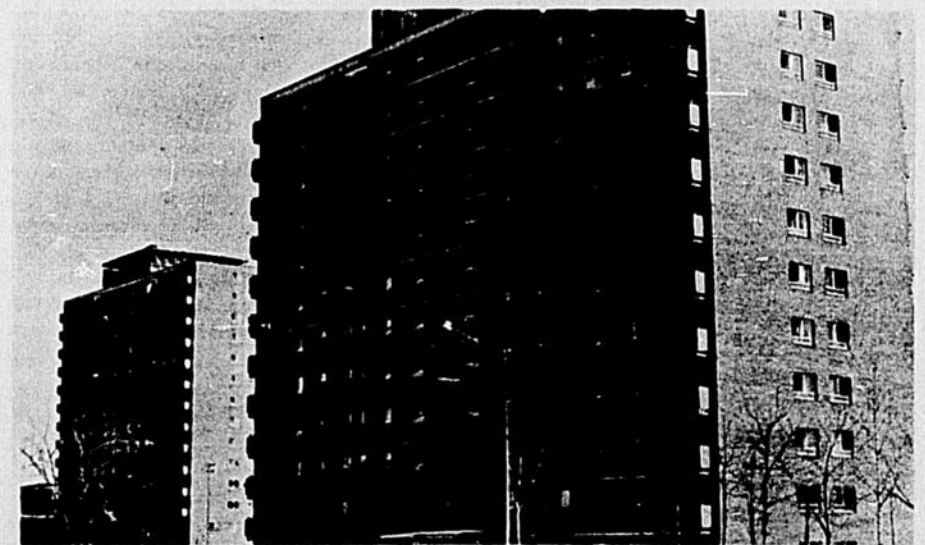
L'enquête royale "nous la réclamons", exclame-t-il nous la souhaitons et ce pour montrer au grand public les tribulations que doit subir l'administration. Le comité des citoyens de Jeanne Mance serait déçu des résultats d'une telle enquête, croyez-moi! Nous avons un devoir de réhabilitation et nous n'avons pas à cacher ce que nous avons fait jusqu'ici. On veut faire chanter l'administration. Ce communiqué est un torchon, continua-t-il, et on ne peut rien faire contre cela. La corporation est administrée selon les buts pour lesquels les Habitations Jeanne-Mance ont été créées et les résultats obtenus aujourd'hui démontrent amplement que la grande majorité des locataires sont heureux de faire partie de la grande famille des locataires des Habitations Jeanne-Mance.

Il était permis de douter de paroles si ronflantes, mais une enquête faite l'an passé par l'équipe de l'émission "Aujourd'hui" démontra que les gens sont vraiment heureux de vivre aux Habitations Jeanne-Mance, n'en déplaise à M. Napoléon St-André, président du Comité des Citoyens des Habitations Jeanne-Mance. ■

Ce qui se fait

(M.L.) — La corporation des Habitations Jeanne-Mance a deux puissants patrons: la ville de Montréal et... Ottawa. Mais aucun des deux ne peut vraiment faire quoi que ce soit pour aider les H.J.M. sinon accorder de temps à autre un léger subsides. Pourquoi? Parce que si la ville décidait d'aider directement les H.J.M. alors tous les centres récréatifs de la ville de Montréal lui demanderaient son aide et elle ne peut se payer ce luxe étant économiquement incapable. L'administration se débrouille donc avec ce qu'elle a en sa possession. Elle se débrouille très bien, l'organisation est sensationnelle. Par exemple: un service "d'appels de réparations" a été créé. Un groupe de cinq hommes est prêt à réparer quelle que soit l'heure tous troubles ménagers dans quels que corps de métier que ce soit. En 1965 ce service reçut près de 6,000 appels téléphoniques sur les 796 logements du plan Dozois, soit environ huit appels par logement.

On peut également y trouver toujours sous la responsabilité de l'administration, un "Club d'Age d'Or" pour gens âgés. Un club digne des plus jeunes tellement il bourdonne d'activités, l'an dernier on organisa une visite à l'hôpital Notre-Dame de la Merci, un voyage au Parlement d'Ottawa, six soi-



Les habitations Jeanne-Mance: on veut faire chanter l'administration.

rées récréatives avec danses, spectacles, buffet et cinéma.

Les jeunes ne sont pas oubliés non plus, il existe en effet, pour garçons, un "Club Optimiste Junior Jeanne-Mance". Une salle de jeux a été mise à sa disposition, de sorte que l'on peut y jouer au ping-pong, au jeu de Mississipi, aux cartes et aux dames. Comme jeux d'extérieur ils ont le baseball, le hockey, le ballon-panier, etc. Le tout sous la surveillance de deux moni-

teurs. Les jeunes filles ont aussi leurs associations; associations d'ailleurs très féminines de par leurs buts: l'entraide mutuelle et de sains loisirs. La première association se nomme "Le Club de l'Amitié" et groupe les jeunes filles dont l'âge varie entre douze et quinze ans et la deuxième "Club des Gais Lutins" qui groupe les jeunes filles dont l'âge varie entre neuf et onze ans. Elles peuvent jouer au ballon-volant, au badmington, suivre des

cours de danses folkloriques et modernes bien sûr. Si certaines le désirent, des cours de couture leur sont donnés gratuitement par le Département des Arts domestiques de la province de Québec.

En somme, contrairement à ce que nous avons l'habitude d'entendre ce ne sont pas des promesses mais des actes et le tout orienté vers un seul et même but: un vrai service social, une oeuvre de réelle réhabilitation. ■

Ce que l'on espère

(M.L.) — Une seule déficience d'après monsieur Rogers, l'administrateur de la Corporation d'Habitations Jeanne-Mance, le centre récréatif et social. Il n'existe pas. Depuis six ans l'administration le réclame et pas encore de réponse favorable. Pourquoi un centre? "Pour augmenter les contacts entre les individus, de dire M. Rogers, pour

qu'ils puissent s'amuser ensemble et nous, de notre côté, accomplir un vrai travail de réhabilitation." On caresse également un autre projet: des résidences pour étudiants et d'autres pour vieillards.

A quand ces nouvelles constructions?... probablement après les prochaines élections. ■